

PERSPECTIVES



Perspectives démographiques 2017-2070 Population et ménages



Février 2018

.be

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de " budget économique ". Le BFP publie en printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel (auparavant la Direction générale Statistique), des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source : Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique, Perspectives démographiques 2017-2070.

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2018/7433/6

Éditeur responsable Statbel : Nicolas Waeyaert

PERSPECTIVES

Perspectives démographiques 2017-2070

Population et ménages

Février 2018

Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Marie Vandresse, BFP (vm@plan.be)

Ont contribué : Johan Duyck, Jean-Marc Paul

Ont collaboré : Patrick Lusyne, Michel Willems (Statbel)

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

North Gate - Boulevard du Roi Albert II, 16 - 1000 Bruxelles

tél. : 0800 120 33

e-mail : statbel@economie.fgov.be

<http://statbel.fgov.be>

Table des matières

Synthèse.....	1
1. Cadre des perspectives démographiques	5
2. Hypothèses.....	8
2.1. Population	9
2.1.1. Migration internationale	10
2.1.2. Migration interne	13
2.1.3. Fécondité	15
2.1.4. Mortalité	16
2.1.5. Naturalisations	18
2.2. Ménages	18
2.3. Hypothèses au niveau des arrondissements - synthèse	21
3. Projection démographique 2017-2070 pour la Belgique	26
4. Projection démographique 2017-2070 pour les régions	31
4.1. Région de Bruxelles-Capitale	32
4.2. Région flamande	35
4.3. Région wallonne	38
5. Projection démographique 2017-2070 pour les arrondissements.....	41
6. Bibliographie.....	46
7. Liste des abréviations	47

Liste des tableaux

Tableau 1	Synthèse de la projection démographique pour la Belgique et les régions entre 2000 et 2070	4
Tableau 2	Synthèse des hypothèses (fécondité, mortalité, migration internationale) pour la Belgique et les trois régions	9
Tableau 3	Espérances de vie à la naissance et gains moyens d'espérance de vie	18
Tableau 4	Nomenclature des positions d'un individu au sein du ménage et des types de ménage	19
Tableau 5	Croissance de la population et des ménages privés en Belgique	26
Tableau 6	Belgique - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population	27
Tableau 7	Belgique - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne	28
Tableau 8	Croissance de la population et des ménages privés par région	31
Tableau 9	Région de Bruxelles-Capitale - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population	32
Tableau 10	Région de Bruxelles-Capitale - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne	33
Tableau 11	Région flamande - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population	35
Tableau 12	Région flamande - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne	36
Tableau 13	Région wallonne - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population	38
Tableau 14	Région wallonne - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne	39

Liste des graphiques

Graphique 1	Statistiques en lien avec l'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015	11
Graphique 2	Immigration internationale des étrangers vers la Belgique	12
Graphique 3	Migration internationale des Belges	13
Graphique 4	Les flux migratoires préférentiels entre arrondissements sur la période 2006-2016	14
Graphique 5	Taux de fécondité - par âge - pour la Belgique	15
Graphique 6	Indice conjoncturel de fécondité pour la Belgique et les régions	15
Graphique 7	Espérances de vie à la naissance pour la Belgique et par région	17
Graphique 8	Évolution des taux d'appartenance à une position au sein du ménage pour les femmes âgées entre 35 et 39 ans dans les arrondissements de Bruxelles-Capitale et d'Ostende	20
Graphique 9	Répartition de l'immigration internationale des étrangers par arrondissement	21
Graphique 10	Indice conjoncturel de fécondité	22
Graphique 11	Indices comparatifs de mortalité (par rapport à la région)	23
Graphique 12	Espérance de vie à la naissance - hommes	24

Graphique 13	Espérance de vie à la naissance - femmes.....	25
Graphique 14	Solde naturel, naissances, décès et coefficient de dépendance en Belgique	27
Graphique 15	Structure d'âge de la population en Belgique.....	28
Graphique 16	Projection démographique pour la Belgique - population et ménages privés.....	30
Graphique 17	Projection démographique pour la Région de Bruxelles-Capitale - population et ménages privés	34
Graphique 18	Projection démographique pour la Région flamande - population et ménages privés.....	37
Graphique 19	Projection démographique pour la Région wallonne - population et ménages privés	40
Graphique 20	Croissance de la population par arrondissement	42
Graphique 21	Part des 67 ans et plus.....	43
Graphique 22	Taille moyenne des ménages	44
Graphique 23	Croissance du nombre de ménages privés par arrondissement	45

Synthèse

Ces perspectives démographiques présentent l'évolution de la population et des ménages en Belgique de 2017 à 2070. Dans un premier temps, le document détaille le scénario retenu pour réaliser ces perspectives. Dans un second temps, les principaux résultats sont présentés pour la Belgique, les régions et les arrondissements.

Des perspectives déterminées par des hypothèses

La croissance d'une population est déterminée par l'évolution des naissances, des décès et des migrations internationales et internes. Les perspectives de population se basent par conséquent sur un ensemble d'hypothèses quant à l'évolution future de ces composantes. Les perspectives de ménages sont réalisées sur la base des perspectives de population et sur l'évolution future des différentes formes de vie commune : mariage, cohabitation, famille monoparentale, ménage d'une personne...

Par rapport à l'exercice de projection précédent (BFP et DGS, 2017), la période de projection a été étendue jusqu'en 2070. Les hypothèses ont également été mises à jour en tenant compte des nouvelles observations disponibles, en particulier les statistiques de population et de ménages au 1er janvier 2017 et les statistiques de mouvements (naissances, décès, migrations internes et internationales) au cours de l'année 2016. La projection de l'immigration internationale tient également compte des prévisions économiques à court terme de la Commission européenne publiées en automne 2017 (European Commission, 2017a) ainsi que des projections de l'Ageing Working Group (European Commission 2017b). L'hypothèse relative à l'afflux des demandeurs d'asile durant la seconde moitié de l'année 2015 tient compte des observations les plus récentes publiées par l'Office des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Ainsi, l'impact de l'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015 sur la croissance de la population se termine en 2017.

D'ici à 2070, la projection table sur une *immigration internationale des étrangers en Belgique* qui se stabilise aux niveaux observés fin des années 2000, entre 120 000 et 140 000 immigrations par an. L'émigration des étrangers est également relativement stable : entre 90 000 et 100 000 émigrations par an. L'impact net de la migration internationale des étrangers sur la croissance démographique est donc positif : 30 000 à 40 000 habitants supplémentaires par an en Belgique, attribuables à la migration internationale des étrangers. Le solde migratoire international des belges est, quant à lui, négatif.

L'intensité des flux migratoires entre arrondissements est maintenue constante sur l'ensemble de la période de projection, à l'exception des arrondissements caractérisés par des mouvements importants au cours de la dernière décennie. Pour ces arrondissements, la *migration interne* poursuit jusqu'en 2020 l'évolution récente.

Le nombre de *naissances* est déterminé par le nombre de femmes en âge de procréer et par la fécondité. Depuis la crise économique et financière, la fécondité des femmes a progressivement diminué : en 2008, le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,8 ; il est de 1,7 en 2017 (dernière observation). À court terme (2017-2020), la projection table sur un retour progressif des taux de fécondité vers les niveaux observés avant la crise. À long terme (2021-2070), les taux sont maintenus constants aux niveaux atteints

en 2020. Cette hypothèse de long terme suppose l'absence de bouleversements dans les comportements futurs en matière de fécondité.

Le nombre de *décès* dépend du nombre d'individus dans la population et de sa structure d'âge mais aussi de l'évolution future de la mortalité. Les hypothèses de mortalité sont construites en prolongeant les tendances des quotients de mortalité observées par âge et par sexe depuis le début des années 1990.

Croissance démographique de la Belgique

La population de la Belgique passe de 11,3 millions d'habitants en 2017 à 13,4 millions en 2070. Chaque année, la population du pays augmente en moyenne de 40 000 habitants. La croissance démographique à long terme est cependant moins soutenue que celle observée sur les trois dernières décennies.

Suite à l'arrivée progressive aux âges élevés des individus nés durant le baby-boom, le vieillissement de la population s'accélère jusqu'en 2040 avant de se stabiliser jusqu'en 2070. En 2017, la Belgique compte 1 individu de 67 ans et plus pour 4 individus entre 18 et 66 ans. En 2040, ce rapport est de 1 pour 2,6 et reste à ce niveau sur la période 2040-2070 suite à l'extinction complète des générations du baby-boom et une fécondité qui reste constante à long terme.

Le vieillissement de la population a aussi un impact sur l'évolution des types de ménage : la proportion des ménages d'une personne augmente sensiblement. En poursuivant les tendances en matière de formes de vie commune, la proportion des ménages de cohabitants ou de familles monoparentales augmente également. Suite à ces évolutions, tant au niveau de la structure de la population qu'au niveau des formes de vie commune, la taille moyenne des ménages en Belgique diminue et le nombre de ménages privés augmente plus rapidement que la population.

Croissance démographique des régions

La croissance de la population projetée jusqu'en 2070 dans chacune des trois régions est positive, mais inférieure à celle observée durant les trois dernières décennies. La croissance de la population de la Région de Bruxelles-Capitale (+ 23 % entre 2017 et 2070) est supérieure à celle attendue dans les autres régions (+ 20 % dans la Région flamande et + 17 % dans la Région Wallonne). Le solde migratoire international continue à jouer un rôle important dans cette croissance, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. Dans les trois régions, il atteint cependant des niveaux inférieurs à ceux observés depuis le début des années 2000.

Au niveau régional, la migration interrégionale détermine également l'évolution démographique. Sur l'ensemble de la projection, cette migration freine la croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale alors qu'elle stimule cette croissance dans les régions wallonne et flamande. Depuis 2014, la région flamande attire davantage encore d'habitants en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Région wallonne. Cette évolution est partiellement prise en compte en projection, ce qui – par rapport aux exercices de projection précédents – stimule le solde migratoire interne de la Région flamande au détriment des deux autres régions.

Dans les régions wallonne et flamande, la croissance du nombre de ménages est plus soutenue que celle de la population. De par la structure d'âge et le profil multiculturel spécifiques de sa population, la

Région de Bruxelles-Capitale connaît une évolution inverse : la croissance du nombre de ménages est moins soutenue que celle de la population. Contrairement aux deux autres régions, la proportion des ménages d'une personne n'augmente pas et la proportion des ménages composés d'un couple marié avec enfant(s) reste stable à l'horizon 2070.

Croissance démographique des arrondissements

La croissance de la population en Belgique et dans les trois régions est positive jusqu'en 2070. L'analyse de la projection par arrondissement laisse cependant apparaître des croissances négatives dans certains arrondissements. Ces arrondissements sont caractérisés par une proportion élevée d'habitants âgés de 67 ans et plus.

D'autres arrondissements connaissent une croissance démographique relativement élevée entre 2017 et 2070 (autour de + 40 %). Il s'agit en particulier d'arrondissements touchés par le phénomène de périurbanisation, en particulier la migration des jeunes ménages des villes vers la périphérie.

Qu'est-ce qu'une projection démographique ?

Une projection démographique détermine une croissance de la population et des ménages à long terme. Elle se base sur un scénario d'évolution future de la migration internationale, de la migration interne, de la fécondité, de la mortalité et des différentes formes de vie commune. Ce scénario est établi sur la base des connaissances scientifiques actuelles et des tendances observées dans des contextes socio-économique et démographique donnés. Leur valeur prévisionnelle doit être relativisée.

Quelle est l'utilité d'une projection démographique ?

Elle constitue un outil d'aide à la décision dans de nombreux domaines et permet de cadrer les débats sur l'avenir de notre société dans ses différentes dimensions, telles que l'économie, la mobilité, le logement, l'énergie, l'urbanisation, la santé, le vieillissement, l'environnement, etc. Elle ne prétend cependant pas fournir le nombre exact d'habitants ou de ménages attendus à un horizon donné.

Tableau 1 Synthèse de la projection démographique pour la Belgique et les régions entre 2000 et 2070

	2000	2016	2020	2030	2040	2050	2060	2070
Belgique								
Population (au 31/12)	10263414	11322088	11557134	12021549	12439528	12767251	13083171	13471515
Ménages (au 31/12)	4282962	4877805	5019700	5277618	5520186	5695159	5839962	6043247
Solde naturel	9980	13105	25607	23007	18001	13715	18066	27684
<i>Naissances</i>	114883	121161	136813	135762	140733	145537	148899	152333
<i>Décès</i>	104903	108056	111206	112755	122732	131822	130833	124649
Solde migratoire externe	13732	42239	35754	19186	19751	17179	15671	14760
<i>Immigrations</i>	89052	160484	164137	145437	146738	149364	151847	154064
<i>Émigrations</i>	75320	118245	128383	126251	126987	132185	136176	139304
Région de Bruxelles-Capitale								
Population (au 31/12)	964405	1191604	1228309	1279513	1337347	1385382	1425723	1461723
Ménages (au 31/12)	474810	545145	557627	569939	589115	601532	611068	620407
Solde naturel	3413	8857	11473	12116	12810	12920	13210	13647
<i>Naissances</i>	13626	17923	20424	20582	21571	22049	22553	22984
<i>Décès</i>	10213	9066	8951	8466	8761	9129	9343	9337
Solde migratoire interne	-5861	-14743	-14498	-14923	-15730	-16123	-16691	-17221
<i>Immigrations</i>	21357	24381	24498	25645	26792	28033	28951	29818
<i>Émigrations</i>	27218	39124	38996	40568	42522	44156	45642	47039
Solde migratoire externe	6741	9917	12272	7607	8286	7640	7267	7056
<i>Immigrations</i>	27237	47902	51889	45579	46109	46852	47549	48148
<i>Émigrations</i>	20496	37985	39617	37972	37823	39212	40282	41092
Région flamande								
Population (au 31/12)	5952552	6516011	6652842	6926771	7171675	7366973	7550595	7794254
Ménages (au 31/12)	2415865	2769259	2854558	3005412	3150018	3255289	3335010	3461384
Solde naturel	4375	5079	9891	7323	5616	2246	4955	12489
<i>Naissances</i>	61877	65992	73902	72986	76981	80024	81937	84681
<i>Décès</i>	57502	60913	64011	65663	71365	77778	76982	72192
Solde migratoire interne	2211	11370	9775	10229	10730	10980	11268	11520
<i>Immigrations</i>	20084	33424	32218	33724	35378	36815	38067	39255
<i>Émigrations</i>	17873	22054	22443	23495	24648	25835	26799	27735
Solde migratoire externe	5840	22452	15763	6918	6378	4783	3858	3313
<i>Immigrations</i>	36621	71786	71305	63018	63625	64891	66077	67216
<i>Émigrations</i>	30781	49334	55542	56100	57247	60108	62219	63903
Région wallonne								
Population (au 31/12)	3346457	3614473	3675983	3815265	3930506	4014896	4106853	4215538
Ménages (au 31/12)	1392287	1563401	1607516	1702266	1781053	1838338	1893885	1961456
Solde naturel	2192	-831	4243	3568	-425	-1451	-99	1548
<i>Naissances</i>	39380	37246	42487	42194	42181	43464	44409	44668
<i>Décès</i>	37188	38077	38244	38626	42606	44915	44508	43120
Solde migratoire interne	3650	3373	4723	4694	5000	5143	5423	5701
<i>Immigrations</i>	20053	23926	24457	25385	26497	27510	28448	29333
<i>Émigrations</i>	16403	20553	19734	20691	21497	22367	23025	23632
Solde migratoire externe	1151	9870	7719	4661	5087	4756	4546	4391
<i>Immigrations</i>	25194	40796	40943	36840	37004	37621	38221	38700
<i>Émigrations</i>	24043	30926	33224	32179	31917	32865	33675	34309

Sources :

2000 et 2016 : observations, Registre national (RN), Statbel et calculs BFP
2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

1. Cadre des perspectives démographiques

Depuis le début des années 70, le Bureau fédéral du Plan (BFP) a été associé à l'élaboration des perspectives de population, alors réalisées par l'Institut national de statistique (INS). À partir de l'élaboration des *Perspectives de population 2007-2060*, la modélisation a été confiée au BFP. En 2011, une convention entre la Direction générale Statistique (DGS)¹ et le BFP a réglé l'organisation générale des perspectives de population. Cette convention précise le rôle de chaque institution – la collecte et le traitement des données par la DGS et la réalisation des perspectives par le BFP –, le timing et les produits. En 2013, la convention a été mise à jour pour y intégrer également des perspectives au niveau des ménages. Ainsi, la convention instaure une collaboration étroite entre ces deux institutions qui sont chargées d'actualiser, chaque année, les perspectives de population et de ménages.

Définitions

Les perspectives démographiques se basent sur la définition nationale du **chiffre officiel de la population** (art. 4 de la Loi du 24 mai 1994 créant le registre d'attente), à savoir : les Belges et les étrangers admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le pays et qui sont enregistrés au lieu où ils ont établi leur résidence principale en Belgique, à l'exception des étrangers inscrits au registre d'attente. Sont notamment inscrits au registre d'attente les demandeurs d'asile en cours de procédure.

Conformément à la définition nationale du chiffre officiel de la population, les perspectives de population et de ménages ne tiennent pas compte des demandeurs d'asile, mais bien des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Un **demandeur d'asile** est une personne qui a quitté son pays d'origine et sollicite une protection en introduisant une demande de protection internationale.

Un **réfugié** est un demandeur d'asile reconnu par les autorités compétentes.

Le statut de **bénéficiaire de la protection subsidiaire** est accordé à un étranger qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu réfugié mais qui court un risque réel de subir des atteintes graves (torture, peine de mort, menaces de mort en cas de conflit armé interne ou international) en cas de retour dans son pays d'origine.

Dimensions des perspectives de population et de ménages 2017-2070

Les perspectives de population et de ménages 2017-2070 partent de la population par arrondissement, âge, sexe, position au sein du ménage et nationalité observée au 1^{er} janvier 2017. Une distinction par groupe de nationalités (Belges et étrangers, ce dernier groupe étant subdivisé en grands sous-groupes pour certaines hypothèses) est utilisée essentiellement pour l'élaboration des hypothèses, particulièrement en matière de fécondité, de migrations internationales et de naturalisations. Les résultats sont cependant publiés sans distinction de nationalité.

¹ Actuellement Statbel.

Les perspectives de population et de ménages, de 2017 à 2070, sont générées par arrondissement, puis regroupées par province, par région (en distinguant la Communauté germanophone), et pour le pays.

Disponibilité des résultats des perspectives de population et de ménages 2017-2070 sur les sites du BFP et de Statbel

Les perspectives de population établies par année, âge et sexe ainsi que les perspectives de ménages, par type de ménage, sont publiées pour l'ensemble des échelons géographiques précités, sur les sites Internet du BFP (<http://www.plan.be>) et de Statbel (<http://statbel.fgov.be>). Les données suivantes sont disponibles en évolution annuelle (1991-2070) :

- le chiffre de population au 1^{er} janvier ;
- les mouvements de la population: naissances, décès, migrations internes et internationales ;
- les coefficients démographiques : nombre moyen d'enfants par femme et espérance de vie ; structure d'âge par grands groupes et âge moyen ; caractéristiques de la population d'âge actif, intensité du vieillissement et coefficients de dépendance ;
- le nombre de ménages, par type de ménage, au 1^{er} janvier.

Projection des quotients de mortalité

La loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires et au régime fiscal de celles-ci et de certains avantages complémentaires en matière de sécurité sociale (M.B. du 15.05.2003, erratum au M.B. du 16.05.2003) prévoit que « ... les règles d'actualisation utilisées [pour la conversion d'un capital en rente] ne peuvent conduire à un résultat inférieur à celui que l'on obtiendrait au moyen des tables de mortalité belges prospectives telles qu'établies par la CBFA² sur la base des dernières études démographiques effectuées par l'Institut national de statistique³ et le Bureau fédéral du Plan ». À la suite de cette obligation légale, des quotients de mortalité *prospectifs* ont été publiés en 2004, puis en 2009.

Par ailleurs, depuis 2012, le calcul des primes d'assurance-vie ne peut plus faire de distinction entre les hommes et les femmes. Afin d'établir une espérance de vie générationnelle "unisexe", des quotients de mortalité *unisexe* ont été construits.

Enfin, la loi du 22 mai 2014 insérant un article 624/1 dans le Code civil et modifiant l'article 745sexies du même Code en vue de fixer les règles pour la valorisation de l'usufruit en cas de conversion de l'usufruit du conjoint survivant et du cohabitant légal mentionne que les tables de conversion de l'usufruit doivent tenir compte « des tables de mortalité prospectives belges publiées annuellement par le Bureau fédéral du Plan ».

Par conséquent, les quotients de mortalité prospectifs ainsi que les espérances de vie transversales et générationnelles pour la Belgique sont publiés annuellement sur le site du BFP (<http://www.plan.be>) pour chaque sexe et en version unisexe.

Pour rappel, l'*espérance de vie transversale* correspond au nombre moyen d'années qui resteraient à vivre

² Actuellement FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers).

³ Actuellement Statbel.

à un individu d'âge x , en l'année t , s'il était confronté pour sa vie restante aux quotients de mortalité aux différents âges de l'année. L'*espérance de vie générationnelle* tient compte de l'évolution des quotients de mortalité au cours de la vie future de l'individu.

2. Hypothèses

Pour réaliser des perspectives de population à l'aide de la méthode des composantes⁴, quatre hypothèses doivent être définies, à savoir l'évolution future :

- de la migration internationale (immigration et émigration) ;
- de la migration interne (migration entre arrondissements) ;
- de la fécondité ;
- de la mortalité.

Les comportements en matière de fécondité et de migration étant différents selon la nationalité (belge ou étrangère), une hypothèse sur l'évolution future du taux de naturalisation doit être posée. Enfin, pour répartir les naissances entre les deux sexes, il faut également déterminer le taux de masculinité (proportion de garçons à la naissance).

Les perspectives de ménages se basent sur les perspectives de population et sur l'évolution future des taux d'appartenance à une position au sein d'un ménage.

L'ensemble de ces hypothèses est décrit dans les sections suivantes. Concernant la migration interne, la migration internationale, la mortalité ainsi que les perspectives de ménages, la méthodologie de projection spécifique à chacun de ces éléments est décrite en détails dans des Working Papers publiés par le Bureau fédéral du Plan (Paul, 2009 et Vandresse 2014, 2015 et 2016).

Par rapport à l'exercice de projection précédent (BFP et DGS, 2017), la période de projection a été étendue jusqu'en 2070. Les hypothèses ont été mises à jour en tenant compte des nouvelles observations disponibles, en particulier les statistiques de population et de ménages au 1er janvier 2017 et les statistiques de mouvements (naissances, décès, migrations internes et internationales) au cours de l'année 2016. La projection de l'immigration internationale tient également compte des prévisions économiques à court terme de la Commission européenne publiées en automne 2017 (European Commission, 2017a) ainsi que des projections de l'Ageing Working Group (European Commission 2017b). L'hypothèse relative à l'afflux des demandeurs d'asile observé durant la seconde moitié de l'année 2015 tient compte des observations les plus récentes publiées par l'Office des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA).

À long terme, la projection s'inscrit dans un scénario à politique et « organisation sociétale » inchangées. L'hypothèse d'organisation sociétale inchangée n'implique pas de figer la valeur des différents paramètres clés mais, au contraire, de supposer la poursuite des tendances qui marquent le contexte sociétal actuel.

⁴ Pour une description générale de la méthode des composantes, voir Bureau fédéral du Plan (2008), pp. 59-61.

2.1. Population

Encadré 1 Tableau de synthèse des hypothèses

Tableau 2 Synthèse des hypothèses (fécondité, mortalité, migration internationale) pour la Belgique et les trois régions

	2016	2020	2040	2060	2070
Belgique					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9
Espérance de vie à la naissance - femmes	83,7	84,0	86,5	88,6	89,6
Espérance de vie à la naissance - hommes	78,8	79,6	83,5	86,6	88,0
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	24,2	24,9	25,7	28,1	29,4
des étrangers	136,3	139,3	121,0	123,7	124,7
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%
des étrangers	6,2%	6,4%	5,3%	5,3%	5,3%
Région de Bruxelles-Capitale					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,8	2,1	2,1	2,1	2,1
Espérance de vie à la naissance - femmes	83,8	83,8	86,0	87,8	88,7
Espérance de vie à la naissance - hommes	78,3	79,3	82,7	85,5	86,7
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	4,3	4,4	4,9	5,4	5,6
des étrangers	43,6	47,5	41,2	42,2	42,5
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%
des étrangers	7,5%	7,5%	6,2%	6,3%	6,3%
Région flamande					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9
Espérance de vie à la naissance - femmes	84,4	84,8	87,5	89,7	90,7
Espérance de vie à la naissance - hommes	79,9	80,7	84,6	87,7	89,0
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	10,5	10,5	10,8	12,1	12,8
des étrangers	61,3	60,8	52,8	54,0	54,4
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
des étrangers	6,2%	6,5%	5,3%	5,3%	5,3%
Région wallonne					
Nombre moyen d'enfants par femme	1,7	1,9	1,9	1,9	1,9
Espérance de vie à la naissance - femmes	82,3	82,6	84,8	86,8	87,7
Espérance de vie à la naissance - hommes	76,8	77,7	81,5	84,7	86,1
Immigration internationale (en milliers)					
des Belges	9,4	9,9	10,0	10,6	10,9
des étrangers	31,4	31,0	27,0	27,6	27,8
Taux d'émigration (en % de la population)					
des Belges	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
des étrangers	4,8%	5,0%	4,1%	4,1%	4,1%

Sources :

2016 : Registre national (RN), Statbel et calculs BFP

2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

2.1.1. Migration internationale

a. Immigration internationale des étrangers

Cette section présente les hypothèses relatives à l'immigration internationale des étrangers. La méthodologie est détaillée dans Vandresse (2015).

L'impact de l'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015 sur la croissance de la population se termine en 2017

Un demandeur d'asile intègre les statistiques de population à partir du moment où le statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire lui a été accordé. L'individu passe alors du registre des demandeurs d'asile au registre des étrangers. Au moment de ce changement de registre (acte administratif), l'individu est comptabilisé dans la statistique d'immigration. Le modèle de projection de l'immigration internationale, tient implicitement compte de l'arrivée future de réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire (en provenance des pays tiers⁵ en particulier), en dehors d'une période de crise migratoire. L'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015 a nécessité par conséquent d'intégrer progressivement le flux additionnel de réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire qui en découle. Ce flux intègre progressivement la population résidant en Belgique en fonction de la durée de la procédure d'asile et du taux de protection⁶.

La présente projection table encore sur un flux additionnel de 7 000 réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire en 2017. Cette hypothèse se base sur différents éléments :

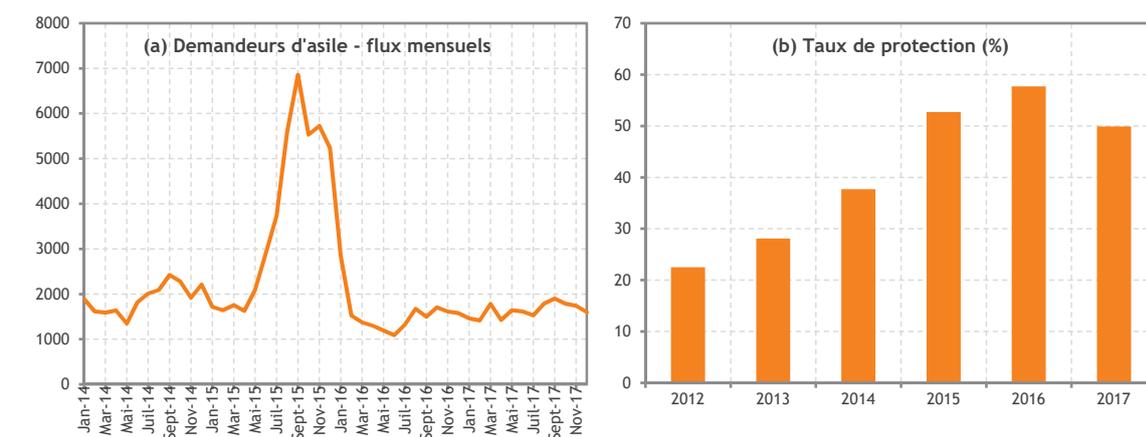
- Le flux additionnel de demandeurs d'asile observé en 2015, par rapport à une année sans crise, tourne autour de 24 400 individus (graphique 1 (a)). En supposant que le taux de protection pour ces demandeurs d'asile est de 60 %, environ 15 000 réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire additionnels intègrent progressivement la population résidant en Belgique suite à l'afflux de 2015.
- En 2016, le taux de protection accordé par le CGRA était proche de 60 % (graphique 1 (b)) et en 2017 il atteint encore 50 %, soit des niveaux relativement élevés par rapport à ceux observés avant l'afflux de 2015.
- En supposant qu'une part importante des individus reconnus en 2016 (approximativement 8 000 sur les 14 540) fasse partie des 15 000 individus supplémentaires arrivés durant l'afflux de 2015, 7 000 réfugiés supplémentaires seraient encore reconnus en 2017.

Cette hypothèse est cohérente avec les informations publiées par le CGRA sur les statistiques d'asile (en janvier 2018). En effet, fin 2016, l'arriéré du CGRA – qui avait sensiblement augmenté suite à l'afflux de demandeurs d'asile – représentait près de 10 000 dossiers de demande d'asile. Fin 2017, cet arriéré est passé à moins de 3000 dossiers (CGRA, 2018). Le CGRA, a donc pu absorber son arriéré généré par l'afflux migratoire.

⁵ Pays non membres de l'Union européenne.

⁶ Le taux de protection correspond au nombre de décisions accordant un statut de protection (réfugié ou protection subsidiaire) rapporté au nombre total de décisions définitives (CGRA).

Graphique 1 Statistiques en lien avec l'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015



Sources :
Flux mensuels de demandeurs d'asile : Office des étrangers.
Taux de protection : CGRA.

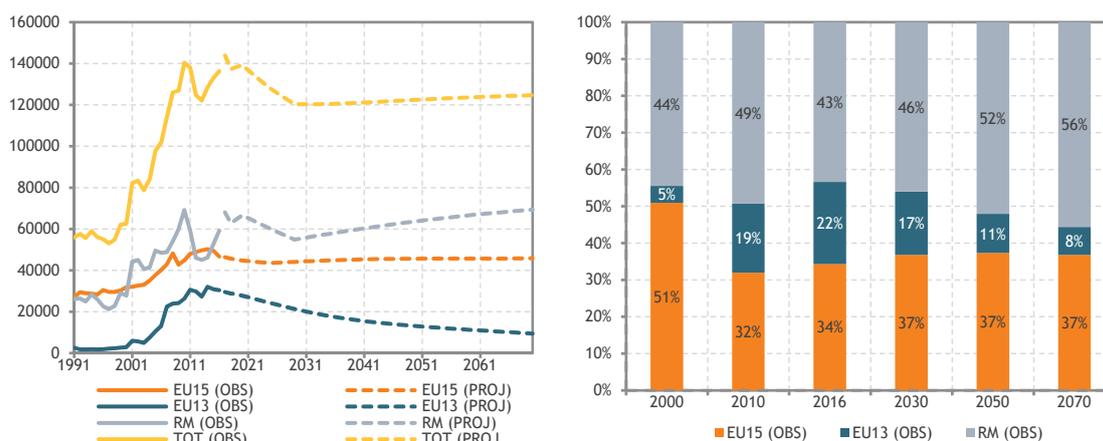
L'impact de l'afflux des demandeurs d'asile de 2015 sur les chiffres de population s'étale donc progressivement sur 2016 et 2017 en fonction du taux de reconnaissance et de la durée de la procédure. Cette projection à court terme du nombre additionnel de réfugiés et de bénéficiaires de la protection subsidiaire repose sur un ensemble d'hypothèses entourées de grandes incertitudes. En particulier, on suppose que la Belgique ne connaîtra pas à court terme un nouvel afflux de demandeurs d'asile.

Une immigration internationale en provenance des pays tiers qui représente à long terme plus de 50 % de l'immigration totale

La projection de l'immigration internationale des étrangers (par groupe de nationalités) vers la Belgique est résumée dans le graphique 2. Cette immigration est caractérisée par des niveaux relativement soutenus sur l'ensemble de la période de projection (entre 120 000 et 140 000 immigrations par an), et stable à long terme (autour de 125 000 immigrations par an dès 2030).

La poussée de l'immigration en provenance des pays tiers en 2017 s'explique par l'arrivée progressive des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire dans la population (conséquence de l'afflux de demandeurs d'asile observé en 2015). À long terme, l'immigration en provenance des pays tiers devrait poursuivre une tendance à la hausse suite à la croissance attendue de la population totale de ces pays (et donc la croissance du nombre de migrants potentiels). Cette immigration à la hausse est compensée partiellement par une baisse de l'immigration en provenance des *nouveaux* États membres de l'Union européenne (UE13). Le modèle de projection de l'immigration internationale en provenance de l'UE13 tient compte des évolutions de l'attractivité économique relative et de la croissance démographique attendue dans ces pays-là. L'immigration en provenance des *anciens* États membres de l'Union européenne (UE15) reste relativement stable. Elle tient également compte de la croissance démographique attendue dans ces pays.

Graphique 2 Immigration internationale des étrangers vers la Belgique
Effectifs (à gauche) et pourcentage (à droite)



Sources :
1991-2016, observations : RN-Statbel et calculs BFP.
2017-2070, projections : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.
Note : Pour rappel, UE15 ne comprend pas l'immigration des Belges qui est traitée à part.

Alors qu'actuellement l'immigration vers la Belgique est dominée par des flux en provenance de l'Union européenne (notamment suite à l'élargissement de l'Union européenne durant les années 2000), cette tendance se renverse légèrement à long terme. Selon les hypothèses retenues, 56 % de l'immigration vers la Belgique proviendra des pays tiers en 2070 (contre 43 % en 2016).

La projection de l'immigration internationale au niveau du pays est ensuite ventilée par âge, sexe et arrondissement en se basant sur les répartitions observées au cours des trois dernières années (voir graphique 9, section 2.3, pour la répartition par arrondissement). À noter que la part des immigrants inscrits dans la Région de Bruxelles-Capitale a diminué sensiblement en 2016 : autour de 36 % sur la période de 2000 à 2015 ; 31 % en 2016. La répartition géographique des immigrants fixée sur l'ensemble de la période de projection à la moyenne des trois dernières années observées accordera par conséquent une part moins importante à la Région de Bruxelles-Capitale.

b. Émigration des étrangers

L'émigration des étrangers depuis la Belgique se base sur un taux d'émigration moyen qui évolue en parallèle avec l'évolution de l'immigration internationale, mais avec un décalage de quelques années (pour plus de détails, BFP, 2015). Au niveau belge, ce taux est de 6 % en 2016 et diminue légèrement pour atteindre 5 %⁷ en 2070.

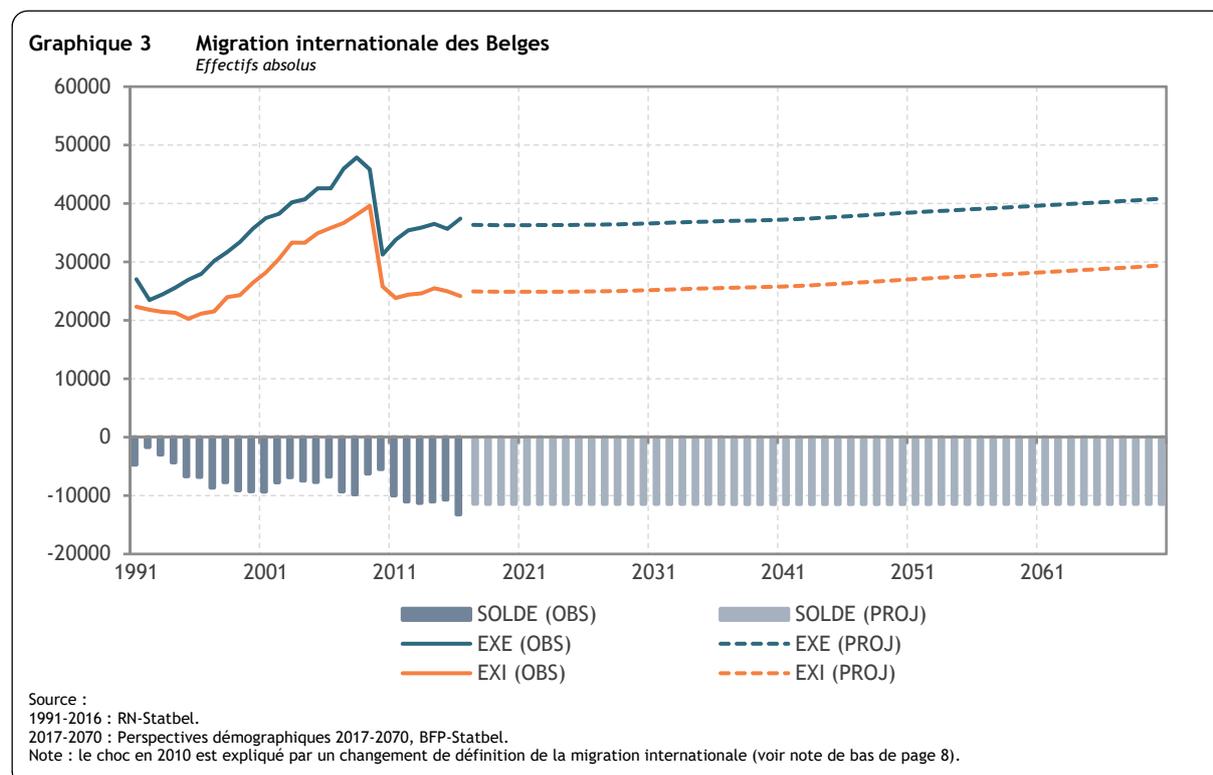
c. Migration internationale des Belges

Le solde migratoire international des Belges (graphique 3) est maintenu constant sur l'ensemble de la période de projection. Il correspond à la moyenne calculée sur les 4 dernières années.

⁷ Pour être correctement interprété, le taux d'émigration durant l'année t doit se rapporter à l'ensemble de la population étrangère domiciliée en Belgique durant l'année t , et non au nombre d'immigrations observé cette même année.

L'émigration des Belges vers l'étranger est calculée sur la base de taux d'émigration par âge et sexe, gardés constants sur toute la période de projection au niveau moyen des 4 dernières années observées. L'immigration des Belges est obtenue de façon résiduaire, à savoir le solde migratoire plus l'émigration.

La baisse importante de l'émigration et de l'immigration des Belges observée en 2010 est d'origine purement statistique⁸. Elle n'est pas liée à une modification brutale des comportements migratoires des Belges et n'a pas d'impact sur le solde migratoire.



2.1.2. Migration interne

La projection de la migration interne se base sur une évolution future de l'intensité migratoire⁹. L'intensité migratoire permet non seulement de tenir compte de la population de l'arrondissement d'origine mais aussi de la population de l'arrondissement de destination.

L'intensité migratoire entre arrondissements poursuit, jusqu'en 2020, son évolution observée sur les dix dernières années. Au-delà de 2020, elle est supposée constante.

Afin d'intégrer dans la mesure du possible les spécificités de chaque arrondissement, les évolutions des intensités migratoires sont estimées par arrondissement et par groupe d'âge. Cependant, afin d'avoir

⁸ À partir de 2010, un changement de définition intervient pour le mode de calcul des réinscrits et des rayés d'office du Registre national. Ne sont considérés comme rayés d'office que les personnes rayées dans l'année et qui ne sont pas réinscrites au cours de la même année. Par conséquent seuls ceux qui ont été rayés d'office au cours des années précédentes et réinscrits dans l'année sont inclus dans les réinscrits, et par conséquent considérés comme une immigration.

⁹ L'intensité migratoire (m_{ij}) de l'arrondissement de départ i vers l'arrondissement d'arrivée j est définie par le nombre de migrations de i vers j (M_{ij}) divisé par la somme des populations des arrondissements i (P_i) et j (P_j): $m_{ij}^t = \frac{M_{ij}^t}{P_i^t + P_j^t}$

suffisamment d'observations et obtenir par conséquent des résultats statistiquement fiables, l'estimation des tendances n'est réalisée que pour une sélection de flux migratoires qui contribuent de manière significative à l'évolution démographique des arrondissements concernés. Ils sont définis comme étant « préférentiels » et sont présentés dans le graphique 4. Pour les flux qui ne rentrent pas dans cette catégorie, l'intensité migratoire est maintenue constante sur l'ensemble de la période de projection. Le niveau est alors défini par la moyenne des 4 dernières années observées. Pour une description détaillée de la méthodologie de projection de la migration interne voir Vandresse, 2016.

Graphique 4 Les flux migratoires préférentiels entre arrondissements sur la période 2006-2016

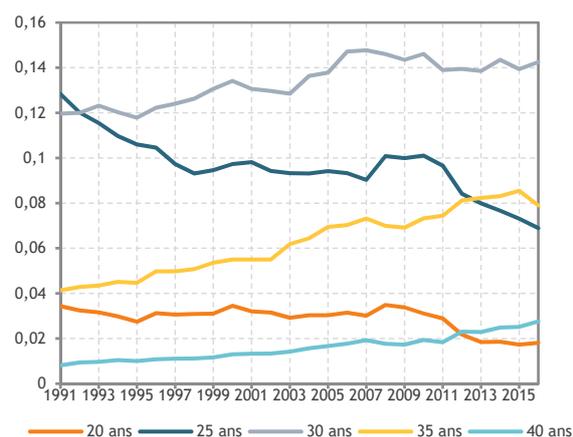


Sources : RN-Statbel, calculs BFP.

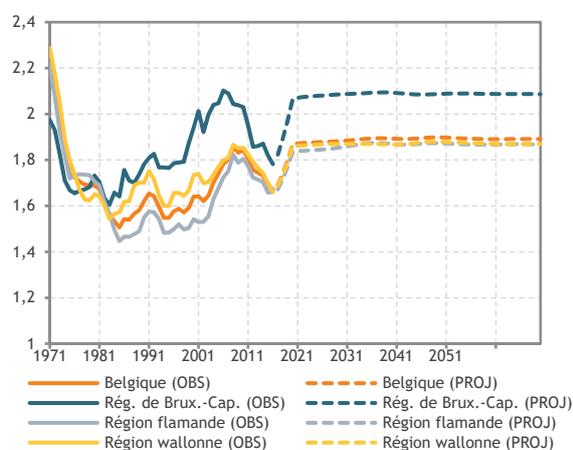
2.1.3. Fécondité

Le nombre de naissances est déterminé par le nombre de femmes en âge de procréer et par les taux de fécondité. Les comportements en matière de fécondité étant différents selon l'âge de la mère, la nationalité et l'arrondissement, les taux de fécondité sont analysés et projetés en tenant compte de ces trois caractéristiques.

Graphique 5 Taux de fécondité - par âge - pour la Belgique



Graphique 6 Indice conjoncturel de fécondité pour la Belgique et les régions



Sources :
1971-2016 : Statbel.
2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Depuis les années 2010-2011 une baisse des taux de fécondité dans les tranches d'âge en dessous de 30 ans (graphique 5) est observée. Cette évolution à la baisse pourrait notamment s'expliquer par une volonté à ces âges de retarder les naissances suite à la crise économique et financière qui affecte plus particulièrement les jeunes ménages. Au-delà de 30 ans, la crise économique et financière ne semble pas impacter les comportements en matière de fécondité. Cette hypothèse repose sur l'argument que « la fécondité diminue pendant la période de récession avec un décalage d'un à deux ans par rapport à l'évolution économique » (Pailhé, 2010). Cette diminution est rattrapée plus tard ; le projet de faire un enfant étant principalement retardé en période de crise économique.

S'appuyant sur cette argumentation, l'évolution de la fécondité à court terme (2017-2020) est caractérisée par un retour progressif, en 2020, aux niveaux observés avant la crise. À long terme, les taux sont maintenus constants au niveau moyen observé avant la crise. Cette hypothèse de long terme (graphique 6) suppose l'absence de bouleversement dans les comportements futurs en matière de fécondité.

Les indices conjoncturels de fécondité (ICF) calculés par arrondissement pour la dernière année

d'observation (2016) et la dernière année de projection (2070) sont présentés sous forme cartographique dans le graphique 10 (section 2.3).

Le taux de masculinité, soit le rapport des naissances de garçons par rapport à l'ensemble des naissances, est fixé à la moyenne des taux de masculinité observés sur les cinq dernières années.

2.1.4. Mortalité

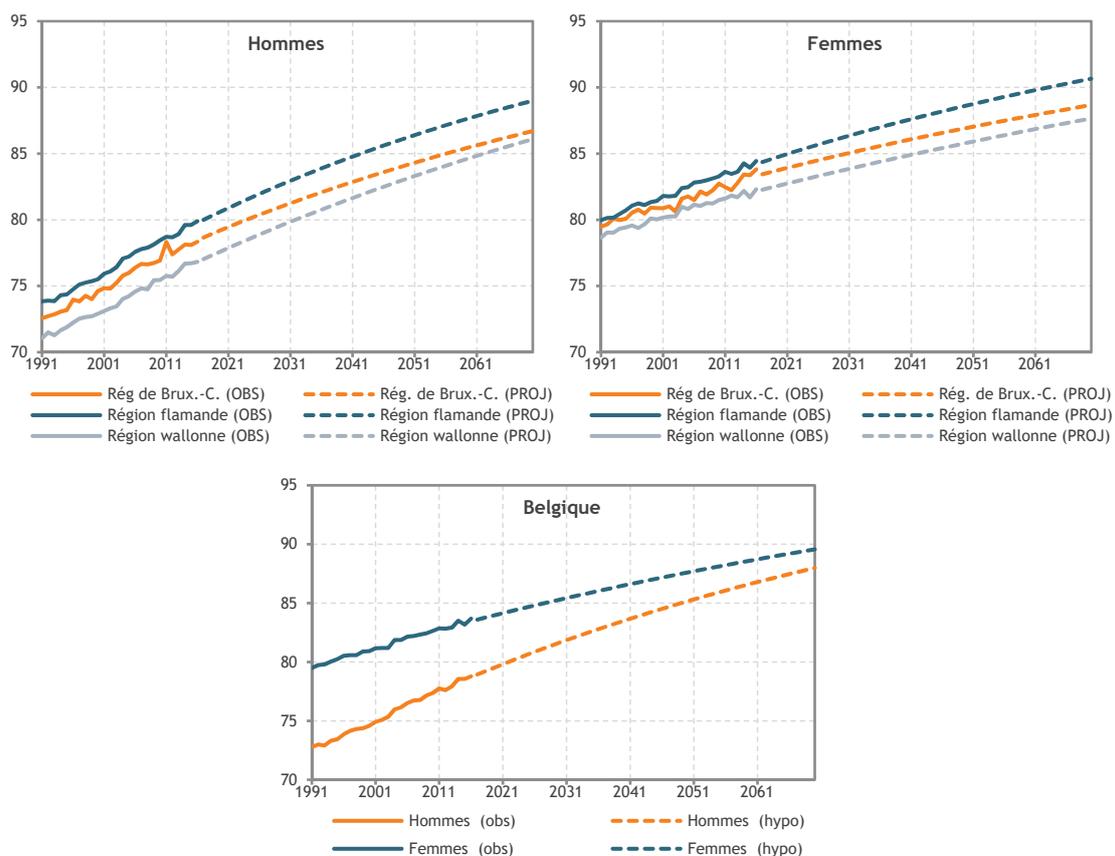
Les hypothèses de mortalité sont construites en prolongeant sur la période 2017-2070 les tendances des quotients de mortalité observées entre 1991 et 2016 par âge et par sexe. Les calculs sont effectués pour chacune des trois régions. Étant donné la décroissance quasi-continue des quotients de mortalité depuis les années 1990, et ce quel que soit l'âge considéré, un modèle exponentiel négatif est estimé pour la projection des quotients de mortalité (voir Paul, 2009, pour une description de la méthodologie).

Le passage des quotients projetés par région aux quotients projetés par arrondissement se fait à l'aide de la méthode de la population type (ratio entre les décès observés dans l'arrondissement et les décès théoriques calculés sur la base des quotients de mortalité régionaux). Cette méthode permet d'ajuster les quotients de mortalité en cas de surmortalité ou sous-mortalité dans un arrondissement par rapport à la mortalité observée dans la région correspondante. Les arrondissements ayant une mortalité plus élevée que celle observée au niveau de la région sont caractérisés par un ratio supérieur à 1 (inférieur à 1 en cas de mortalité moins élevée). Ces ratios sont présentés dans la section 2.3 (graphique 11, section 2.3). À titre d'illustration, sur la période 2012-2016, l'arrondissement du Brabant wallon a une mortalité moins élevée que celle observée dans la région wallonne (tant pour les hommes que pour les femmes) et l'arrondissement d'Alost a une mortalité plus élevée que celle observée dans la région flamande (tant pour les hommes que pour les femmes).

Traduits en espérances de vie pour la Belgique, les quotients de mortalité ainsi projetés indiquent un ralentissement progressif de l'augmentation des espérances de vie (graphique 7). Ainsi, si les hommes ont gagné en moyenne chaque année près de 3 mois d'espérance de vie à la naissance entre 1991 et 2016, ce gain devrait se réduire à 2,5 mois par an entre 2017 et 2030 et à 1,9 mois par an entre 2030 et 2070. Pour les femmes, l'augmentation des espérances de vie à la naissance passe de 2 mois par an entre 1991 et 2016 à 1,6 mois par an entre 2017 et 2030 et à 1,3 mois par an entre 2030 et 2070.

À long terme, l'écart entre les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes se réduit donc progressivement, passant de 4,9 ans en 2016 à 3,6 ans en 2030, puis à 1,6 ans en 2070 (tableau 3). Les espérances de vie par arrondissement en 2016 et 2070 sont présentées dans la section 2.3, graphique 12 pour les hommes et graphique 13 pour les femmes.

Graphique 7 Espérances de vie à la naissance pour la Belgique et par région



Sources :
 1991-2016 : RN-Statbel et calculs BFP.
 2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Tableau 3 Espérances de vie à la naissance et gains moyens d'espérance de vie observations (1991-2016) et hypothèses (2017-2070)

		Belgique			Région de Bruxelles-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
		H	F	F-H	H	F	F-H	H	F	F-H	H	F	F-H
Espérances de vie à la naissance													
Observations	1991	72,8	79,5	6,7	72,6	79,5	6,9	73,8	80,0	6,1	71,0	78,7	7,6
	2001	74,9	81,2	6,3	74,8	80,9	6,0	75,9	81,8	5,9	73,1	80,2	7,1
	2016	78,8	83,7	4,9	78,3	83,8	5,5	79,9	84,4	4,5	76,8	82,3	5,5
Hypothèses	2017	78,9	83,6	4,7	78,7	83,4	4,8	80,0	84,4	4,4	77,0	82,3	5,2
	2030	81,7	85,3	3,6	81,1	84,9	3,9	82,8	86,2	3,5	79,7	83,7	4,1
	2070	88,0	89,6	1,6	86,7	88,7	2,0	89,0	90,7	1,7	86,1	87,7	1,6
Gain d'espérance de vie													
Observations	1991-2001	2,1	1,7	-0,5	2,3	1,4	-0,9	2,1	1,8	-0,3	2,1	1,5	-0,6
	2001-2016	3,9	2,5	-1,3	3,5	2,9	-0,6	4,0	2,6	-1,3	3,7	2,1	-1,6
	1991-2016	6,0	4,2	-1,8	5,8	4,3	-1,4	6,1	4,5	-1,6	5,8	3,6	-2,1
Hypothèses	2017-2030	2,7	1,7	-1,0	2,4	1,5	-0,9	2,8	1,9	-0,9	2,6	1,5	-1,2
	2030-2070	6,3	4,3	-2,1	5,6	3,7	-1,9	6,2	4,4	-1,8	6,4	3,9	-2,5
	2017-2070	9,0	6,0	-3,1	8,0	5,2	-2,8	9,0	6,3	-2,7	9,1	5,4	-3,7
Gain en mois/année													
Observations	1991-2001	2,6	2,0	-0,5	2,7	1,7	-1,1	2,5	2,2	-0,3	2,5	1,8	-0,7
	2001-2016	3,1	2,0	-1,1	2,8	2,4	-0,5	3,2	2,1	-1,1	3,0	1,7	-1,3
	1991-2016	2,9	2,0	-0,9	2,8	2,1	-0,7	2,9	2,1	-0,8	2,8	1,7	-1,0
Hypothèses	2017-2030	2,5	1,6	-0,9	2,2	1,4	-0,9	2,5	1,7	-0,8	2,4	1,4	-1,1
	2030-2070	1,9	1,3	-0,6	1,7	1,1	-0,6	1,9	1,3	-0,5	1,9	1,2	-0,8
	2017-2070	2,0	1,4	-0,7	1,8	1,2	-0,6	2,0	1,4	-0,6	2,1	1,2	-0,8

Sources :

1991-2016 : observations, RN-Statbel et calculs BFP.

2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Note : observations jusque et y compris au 31/12/2016 ; projection au-delà.

2.1.5. Naturalisations

Par hypothèse, les taux de naturalisation des étrangers observés en moyenne sur la période 2014-2016 par âge, sexe et arrondissement sont maintenus constants sur l'ensemble de la période de projection. Les acquisitions de nationalités étrangères étant rares sur le territoire belge, elles ne sont pas prises en compte dans le modèle.

Le modèle suppose qu'une naturalisation va de pair avec l'adoption progressive des comportements en matière de fécondité ou de migration (tant interne qu'internationale) associés à la nouvelle nationalité. Les changements de nationalité ont ainsi une incidence sur les perspectives de population.

2.2. Ménages

Les perspectives de ménages reposent sur les perspectives de population. Pour chaque âge, sexe et arrondissement un taux d'appartenance à une position au sein du ménage est calculée (tableau 4). En projection, le nombre total d'individus associés à une position p est ainsi obtenu en multipliant la population par ces taux d'appartenance à la position p . L'hypothèse principale repose donc sur l'évolution future des taux d'appartenance à une position p au sein du ménage (voir Vandresse, 2014, pour plus de détails sur la méthodologie).

Tableau 4 Nomenclature des positions d'un individu au sein du ménage et des types de ménage

Position d'un individu au sein du ménage		Type de ménage auquel l'individu appartient	
SING	Individu isolé (vivant seul)	SING	Ménage d'une personne
MARO	Individu marié sans enfant	MARO	Ménage composé d'un couple marié sans enfant
MAR+	Individu marié avec enfant(s)	MAR+	Ménage composé d'un couple marié avec enfant(s)
CMAR+	Enfant d'un couple marié		
UNMO	Cohabitant non marié sans enfant	UNMO	Ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant
UNM+	Cohabitant non marié avec enfant(s)	UNM+	Ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s)
CUNM+	Enfant de cohabitants non mariés		
H1PA	Chef de famille monoparentale	1PA	Famille monoparentale
C1PA	Enfant au sein d'une famille monoparentale		
OMEM	Autres membres du ménage vivant avec des individus associés aux positions MARO , MAR+ , UNMO , UNM+ ou H1PA	MARO , MAR+ , UNMO , UNM+ , 1PA	
OTHR	Autres (adultes vivant ensemble - sans cohabitation de fait ou légale, ménages avec plusieurs noyaux familiaux...)	OTHR	Ménages de type « autres »
COLL	Membre d'un ménage collectif (maisons de repos, couvents, internats...)	COLL	Ménage collectif

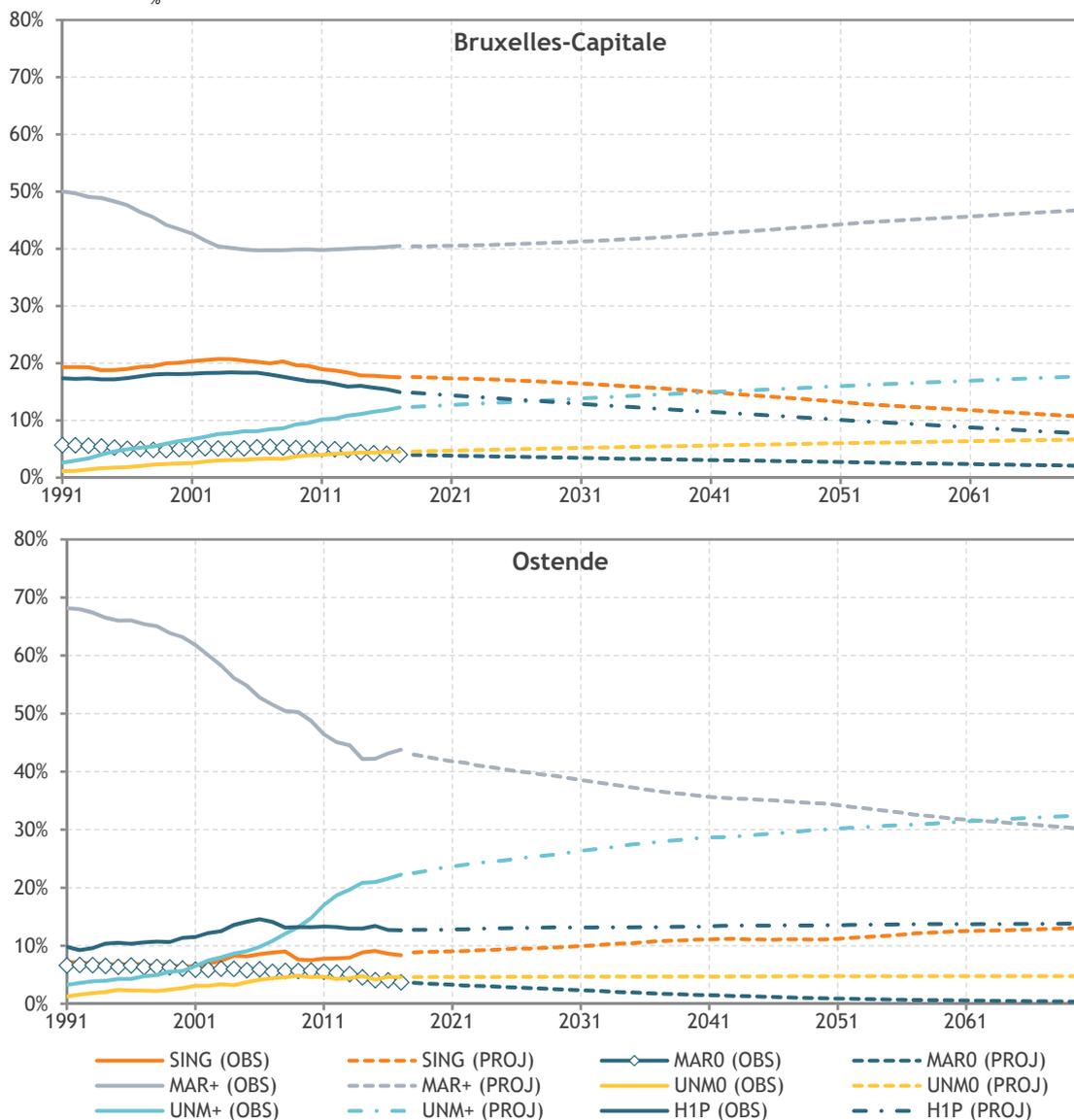
La projection des taux d'appartenance à une position au sein du ménage

L'évolution future des taux d'appartenance à une position au sein du ménage poursuit l'évolution observée durant la période 2000-2017 par arrondissement, âge et sexe. On suppose toutefois qu'à long terme les tendances ne se poursuivent pas au même rythme (ralentissement du rythme de (dé)croissance).

À titre d'illustration, les taux d'appartenance à une position au sein du ménage pour les femmes entre 35 et 39 ans dans les arrondissements de Ostende (situé en Flandre occidentale) et de Bruxelles-Capitale sont repris dans le graphique 8. La poursuite des évolutions (observées depuis 2000) respecte les spécificités propres à chaque arrondissement. En particulier, le taux de femmes âgées entre 35 et 39 ans, mariées avec enfant(s) dans l'arrondissement d'Ostende, poursuit sa tendance à la baisse¹⁰. Cette évolution s'explique par des changements sociodémographiques et culturels. La famille traditionnelle (ménage marié avec enfant(s)) est progressivement remplacée par l'émergence de nouveaux types de ménage (cohabitation, familles monoparentales...). Dans l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, l'évolution de ce taux est relativement stable. Ce qui s'explique, entre autres, par une proportion relativement importante d'immigrés dans la population résidant au sein de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale. Pour la population d'origine étrangère (en particulier en provenance des pays tiers), le mariage traditionnel reste davantage ancré dans la culture et le divorce moins courant.

¹⁰ L'évolution repart à la hausse dès 2012. Cette hausse pourrait s'expliquer par un effet de « rattrapage » suite à la baisse plus importante du nombre de mariages durant la crise économique. Il s'agirait alors d'un effet conjoncturel (temporaire).

Graphique 8 Évolution des taux d'appartenance à une position au sein du ménage pour les femmes âgées entre 35 et 39 ans dans les arrondissements de Bruxelles-Capitale et d'Ostende



Sources :
 1991-2017 : observations, RN-Statbel et calculs BFP.
 2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Une projection du nombre d'individus en ménages collectifs est nécessaire

La projection du nombre de ménages se limite aux ménages privés¹¹. Par conséquent, elle doit se baser sur les perspectives de population desquelles les individus en ménages collectifs sont soustraits. Dès lors, une projection du nombre d'individus en ménages collectifs est nécessaire. Le présent exercice suppose une poursuite de l'évolution historique (2000-2017) des taux d'appartenance à un ménage collectif (par âge, sexe et arrondissement) jusqu'en 2020. À partir de 2021 jusqu'en 2070, ces taux sont maintenus constants.

¹¹ L'enregistrement au Registre national du lieu de résidence des individus inscrits dans un ménage collectif n'étant pas fiable, il n'est pas possible de déterminer le nombre de ménages collectifs en observation. Les données nécessaires pour réaliser une projection du nombre de ménages collectifs ne sont donc pas satisfaisantes. Il faudrait de plus faire des hypothèses supplémentaires sur la capacité d'accueil par ménage collectif.

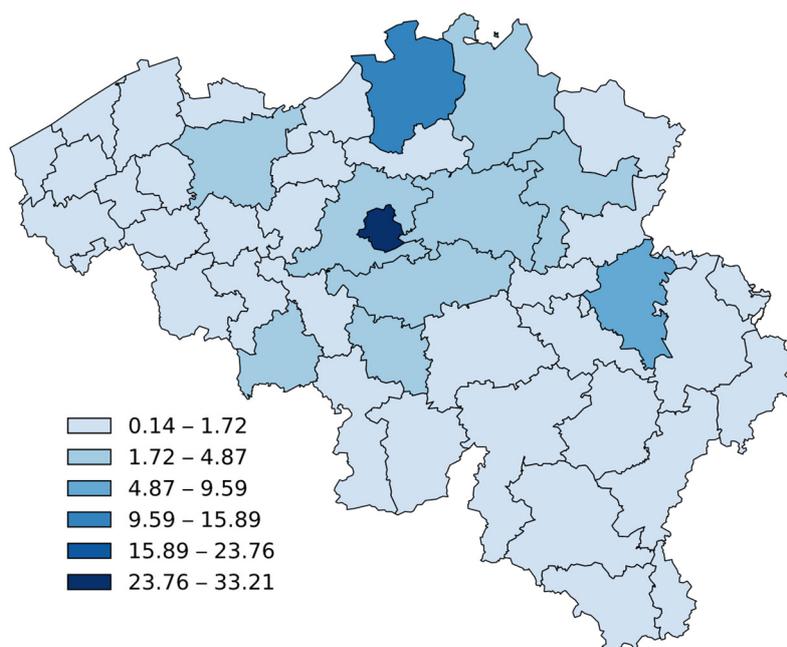
Le nombre de ménages privés par type de ménage

Le nombre de ménages par type de ménage est déduit en fonction du nombre d'individus par position au sein du ménage. Par définition :

- Le nombre de ménages d'une personne correspond au nombre d'*individus isolés* (vivant seuls).
- Le nombre de ménages composés d'un *couple marié ou cohabitant avec ou sans enfant(s)* est obtenu en divisant par deux le nombre d'individus mariés ou cohabitants, avec ou sans enfant(s).
- Le nombre de *familles monoparentales* correspond au nombre de chefs de familles monoparentales.
- Le nombre de *ménages de type "autres"* est obtenu en divisant le nombre total d'individus de type "autres" par un nombre moyen observé d'individus dans ce type de ménage.

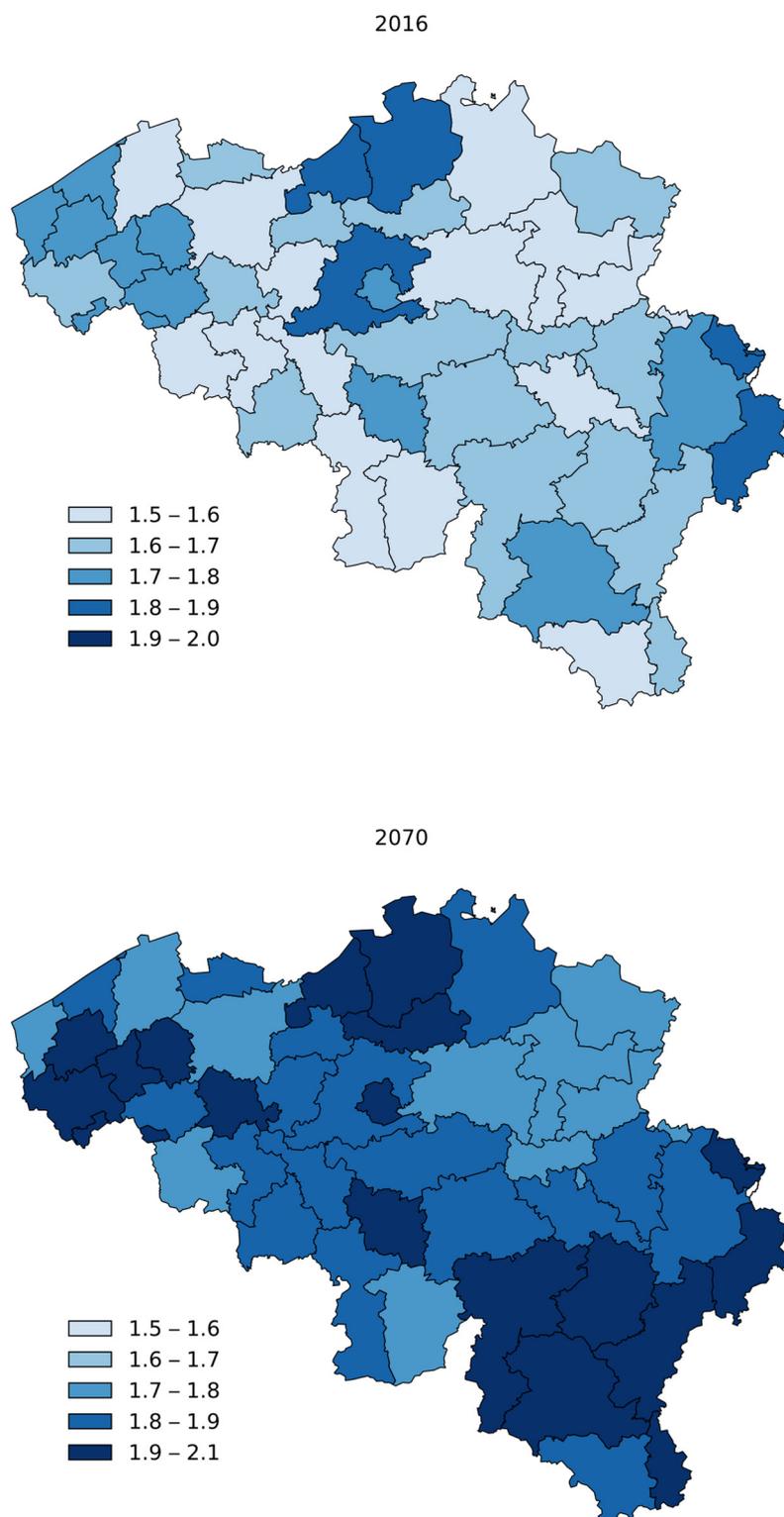
2.3. Hypothèses au niveau des arrondissements - synthèse

Graphique 9 Répartition de l'immigration internationale des étrangers par arrondissement
% (moyenne 2014-2016)



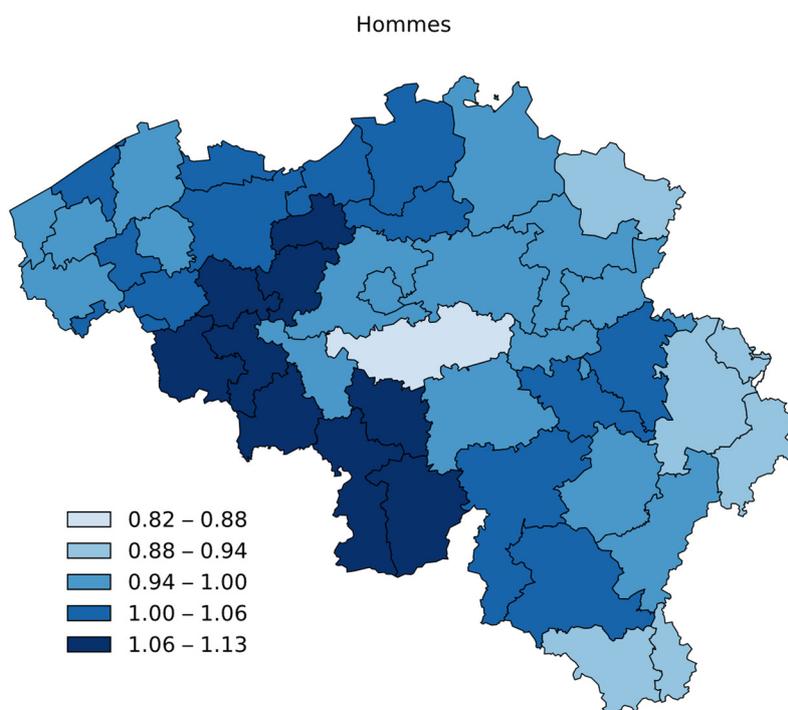
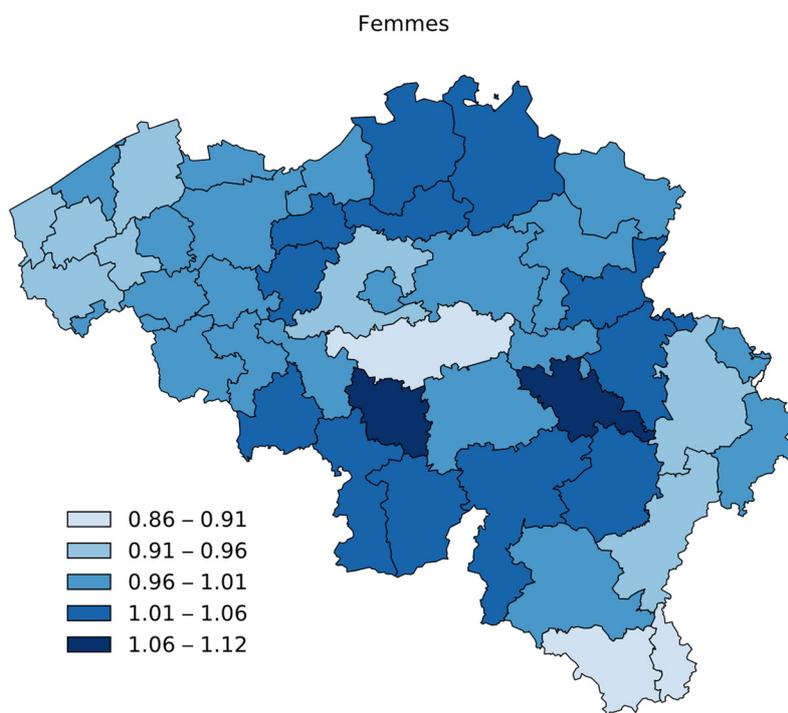
Sources : RN-Statbel et calculs BFP.

Graphique 10 Indice conjoncturel de fécondité



Sources :
 2016 : observations, RN-Statbel et calculs BFP.
 2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

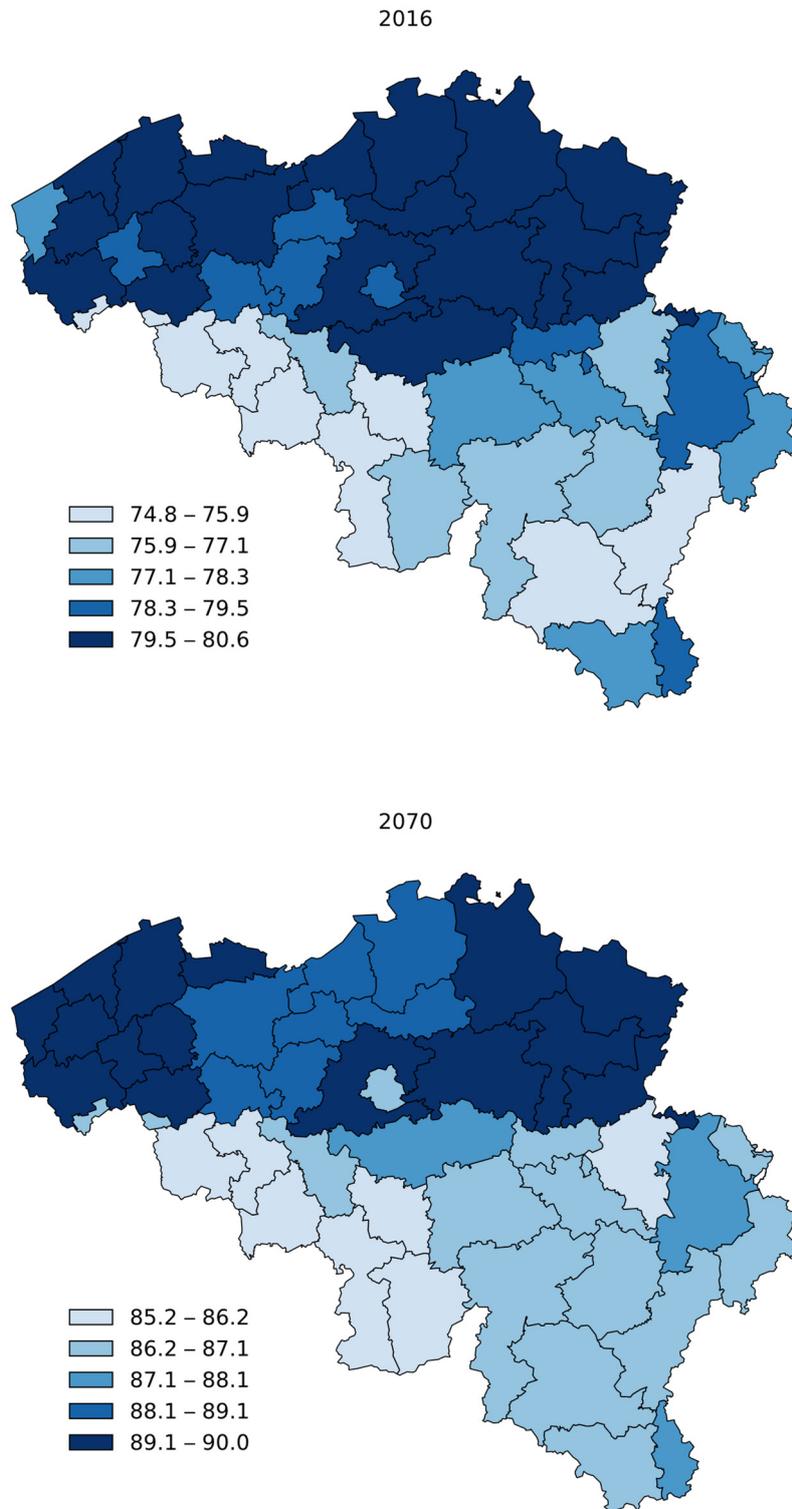
Graphique 11 Indices comparatifs de mortalité (par rapport à la région)
Ratio entre les décès observés dans l'arrondissement et les décès théoriques calculés sur la base des quotients de mortalité régionaux de sa région (2012-2016)



Sources : RN-Statbel et calculs BFP.

Graphique 12 Espérance de vie à la naissance - hommes

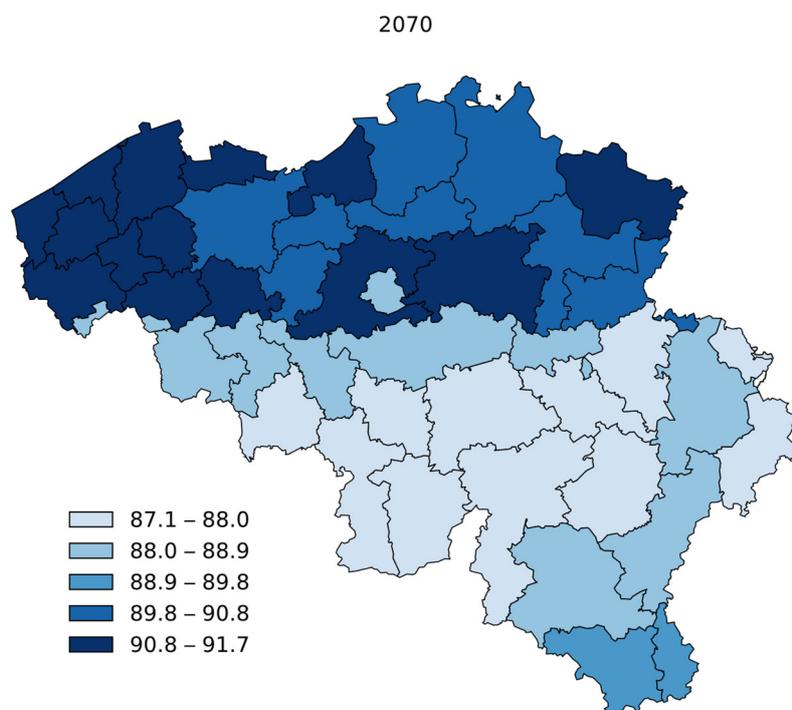
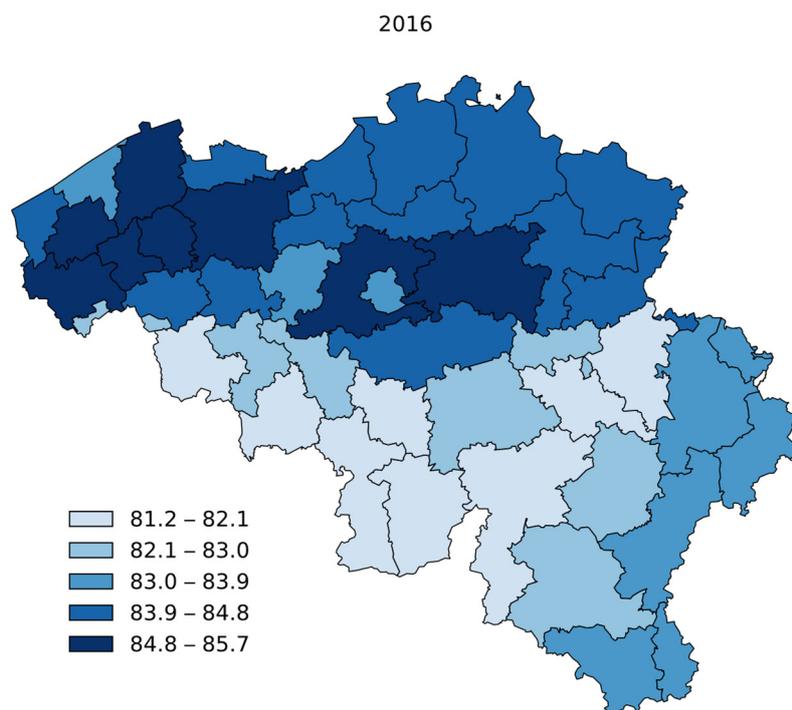
Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes en 2016 et 2070 ne sont pas identiques.



Sources :
 2016 : observations, RN-Statbel et calculs BFP
 2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Graphique 13 Espérance de vie à la naissance - femmes

Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues pour les légendes en 2016 et 2070 ne sont pas identiques.



Sources :
 2016 : observations, RN-Statbel et calculs BFP
 2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

3. Projection démographique 2017-2070 pour la Belgique

Encadré 2 Projection démographique pour la Belgique - synthèse

La croissance de la population projetée est positive sur l'ensemble de la période de projection mais son rythme est moins soutenu que celui observé depuis le début des années 1990.

- Le solde migratoire international passe progressivement de 49 000 en 2017 à 15 000 en 2070. Il renoue ainsi avec des niveaux observés fin des années 1990, soit avant l'adhésion des 13 nouveaux États membres à l'Union européenne.
- Sous l'effet du papy-boom, le solde naturel diminue jusqu'à la fin des années 2050. Les générations du baby-boom vont en effet continuer à alimenter progressivement les effectifs des plus de 65 ans et progressivement s'éteindre durant la période 2040-2060. Au-delà de 2060, la croissance de la population est stimulée par le solde naturel qui repart à la hausse. Cette reprise s'explique par l'extinction complète de ces générations.

Le vieillissement de la population conduit à une hausse de la part des ménages d'une personne jusqu'en 2060, et à une stabilisation par après. La poursuite des évolutions récentes en matière de mode de vie commune génère une augmentation de la proportion des ménages avec un couple cohabitant ou de familles monoparentales (au détriment des ménages composés de couples mariés). En projection, la taille moyenne des ménages en Belgique diminue et le nombre de ménages privés augmente plus rapidement que la population.

Tableau 5 Croissance de la population et des ménages privés en Belgique
Taux de croissance entre le 1er janvier et le 31 décembre

	1991-2017	Croissance annuelle moyenne			Croissance 2017-2070
		2000-2017	2017-2040	2040-2070	
Population	0,5%	0,6%	0,4%	0,3%	19,0%
Ménages privés	0,7%	0,8%	0,5%	0,3%	23,9%

Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP- Statbel.

Note : observations jusque et y compris le 01/01/2017 ; projection au-delà.

Sur la base des hypothèses décrites dans la section 2, la population de la Belgique (tableau 6) passe de 11,3 millions d'habitants en 2017 à 12,4 millions en 2040 (soit une augmentation de 47 000 individus par an en moyenne) et 13,4 millions en 2070 (soit une augmentation de 34 000 individus par an en moyenne sur la période 2040-2070). La croissance démographique à long terme est donc moins soutenue que celle observée depuis le début des années 1990. Le solde migratoire se réduit sur l'ensemble de la période de projection (de près de 49 000 en 2017 à 19 000 dès 2030 et 15 000 en 2070).

Tableau 6 Belgique - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population
Population et soldes en milliers

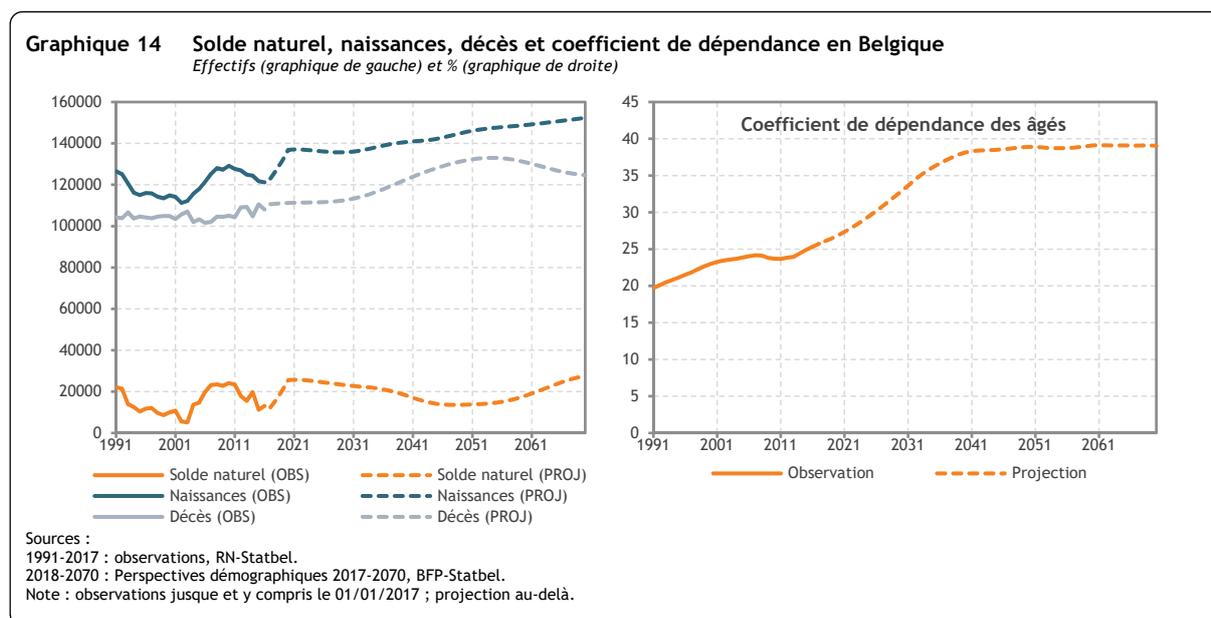
	Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coef. de dépendance des âgés 67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire
		0-17	18-29	30-66	67-84	85+			
1991	9987,0	21,9%	18,1%	47,1%	11,4%	1,4%	19,7%	22,2	13,2
2000	10239,1	21,2%	15,4%	48,7%	12,9%	1,8%	23,0%	10,0	13,7
2010	10839,9	20,4%	15,0%	49,4%	13,1%	2,2%	23,7%	24,1	79,4
2017	11322,1	20,3%	14,7%	48,7%	13,6%	2,7%	25,7%	12,4	48,6
2020	11495,8	20,3%	14,5%	48,3%	14,0%	2,9%	26,9%	25,6	35,8
2030	11979,4	20,5%	14,2%	45,7%	16,6%	3,1%	32,9%	23,0	19,2
2040	12401,8	20,5%	14,1%	43,5%	17,6%	4,3%	38,1%	18,0	19,8
2050	12736,4	20,5%	14,4%	42,9%	16,7%	5,6%	38,9%	13,7	17,2
2060	13049,4	20,6%	14,2%	42,9%	16,4%	5,9%	39,1%	18,1	15,7
2070	13429,1	20,5%	14,2%	42,9%	16,2%	6,1%	39,1%	27,7	14,8

Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

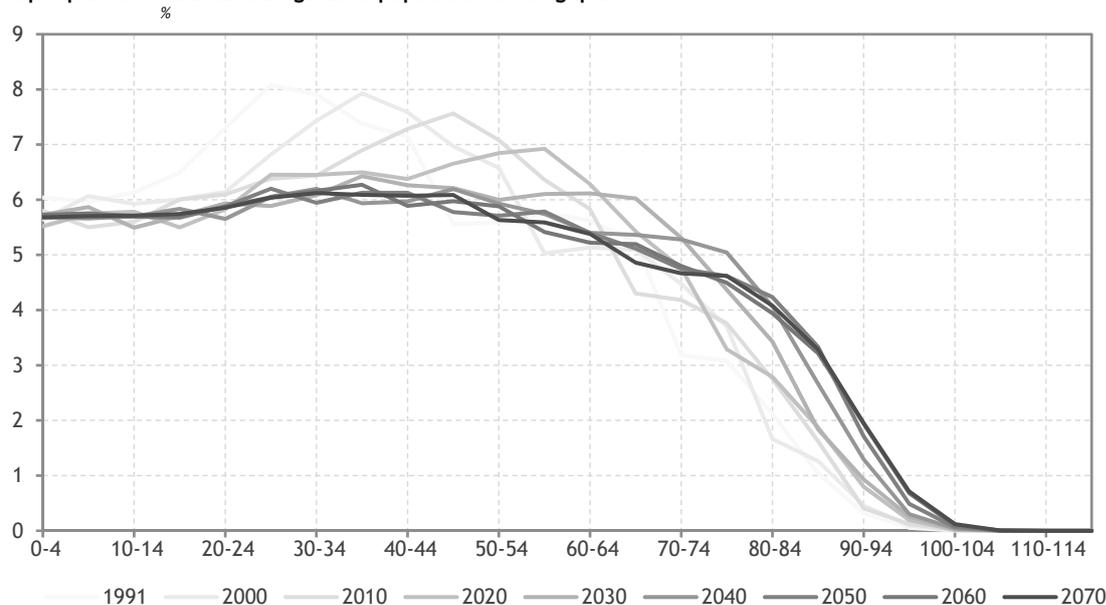
2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Après une reprise de la fécondité sur la période 2017-2020, le solde naturel (graphique 14) évolue à la baisse jusqu'au début des années 2050, notamment suite à la hausse du nombre de décès (conséquence du vieillissement de la génération du baby-boom). Dès 2060, le solde naturel repart à la hausse et devient la composante principale de la croissance démographique en Belgique.



Le vieillissement de la population se caractérise par une évolution à la hausse de la part des individus de 67 ans et plus. Le coefficient de dépendance des âgés (graphique 14) augmente à un rythme soutenu jusqu'en 2040 (26 % en 2017 et 38 % en 2040) pour atteindre ensuite un niveau relativement stable autour de 39 % jusqu'en 2070. L'impact de la génération du baby-boom se manifeste en effet essentiellement jusqu'en 2040. Jusqu'en 2050, la structure d'âge de la population est en grande partie influencée par le vieillissement progressif de la génération du baby-boom. Cette structure se stabilise par la suite (graphique 15).

Graphique 15 Structure d'âge de la population en Belgique



Source :
 1991-2017 : observations, RN-Statbel.
 2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.
 Note : observations jusqu'et y compris le 01/01/2017 ; projection au-delà.

Le nombre de ménages en Belgique (tableau 7) augmente de 4,9 millions en 2017 à 5,5 millions en 2040 (soit une augmentation de 27 000 ménages par an en moyenne) et atteint 6 millions en 2070 (soit une augmentation de 17 000 ménages par an en moyenne sur la période 2040-2070). En poursuivant les tendances en matière de forme de vie commune, la part des ménages mariés diminue à l'horizon 2070 au profit des ménages monoparentaux ou de cohabitants. La part des ménages d'une personne augmente sensiblement, en grande partie suite au vieillissement de la population. Cette hausse alimente la diminution de la taille moyenne des ménages. La croissance du nombre de ménages est par conséquent plus rapide que la croissance de la population.

Tableau 7 Belgique - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne
 Effectifs de ménages privés en milliers

	Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne
		SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	1PA	OTHR	
1991	4016,6	29,6%	22,5%	35,6%	1,8%	1,4%	7,8%	1,3%	2,46
2000	4248,7	31,3%	22,1%	30,5%	3,4%	2,6%	8,7%	1,4%	2,38
2010	4662,3	33,9%	20,6%	23,8%	5,0%	5,5%	9,7%	1,6%	2,30
2017	4877,8	34,3%	19,5%	21,2%	5,9%	7,4%	9,9%	1,9%	2,29
2020	4989,6	35,2%	19,3%	20,2%	5,9%	7,5%	9,9%	2,0%	2,28
2030	5251,3	37,4%	19,0%	17,8%	6,1%	8,0%	9,8%	2,0%	2,25
2040	5500,2	39,5%	17,9%	16,1%	6,2%	8,3%	9,8%	2,1%	2,22
2050	5679,2	41,0%	16,8%	15,0%	6,4%	8,8%	9,9%	2,1%	2,20
2060	5823,7	41,5%	16,1%	14,3%	6,6%	9,3%	10,1%	2,2%	2,20
2070	6020,4	41,9%	15,6%	13,6%	6,7%	9,6%	10,2%	2,3%	2,19

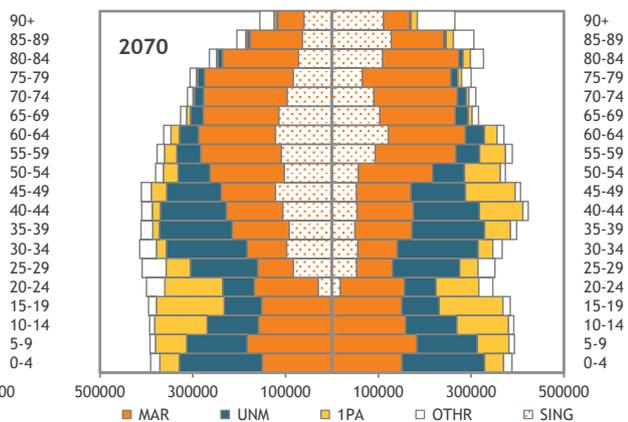
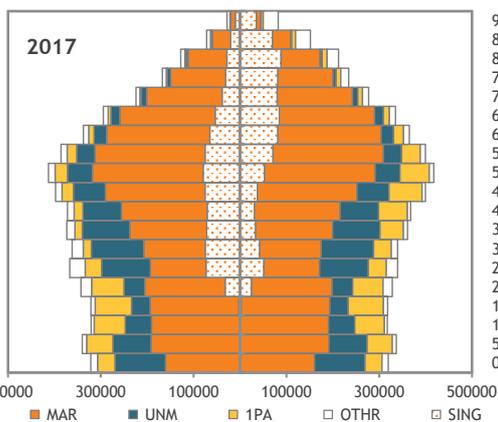
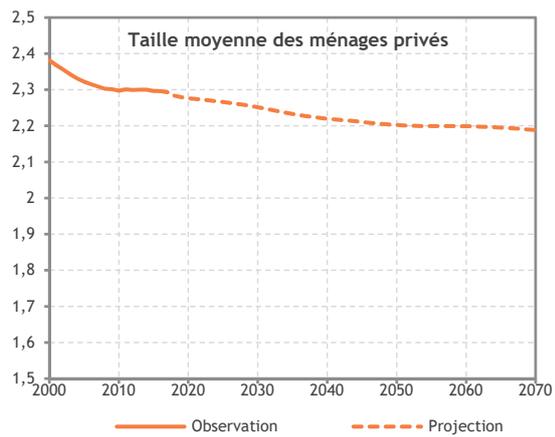
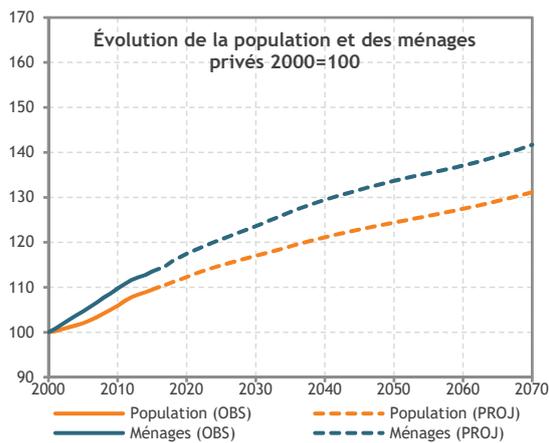
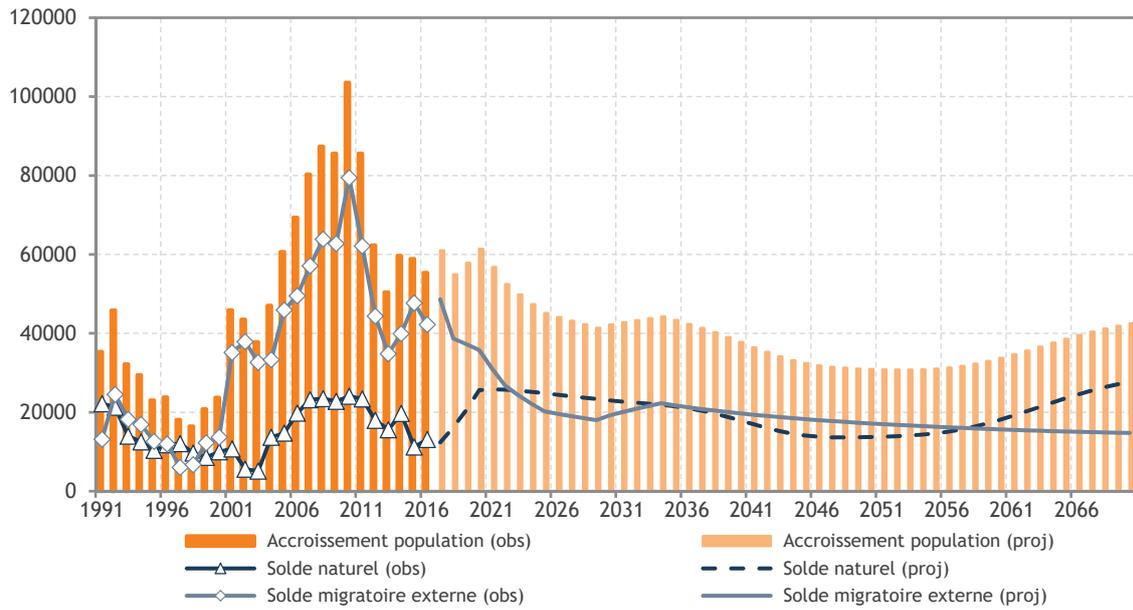
Sources :
 1991-2017 : observations, RN-Statbel.
 2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Note : SING = ménage d'une personne, MARO = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; MAR+ = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; UNMO = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; UNM+ = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; 1PA = ménage monoparental ; OTHR = ménage de type « autre ».

Les pyramides des âges pour 2017 et 2070, en y ajoutant une distinction selon le type de ménage auquel les individus appartiennent (graphique 16), permettent d'analyser simultanément l'évolution de la structure d'âge et des types de ménage. Le vieillissement de la population se traduit par l'élargissement du sommet de la pyramide. L'évolution des modes de vie commune se lit notamment à travers les parts croissantes d'individus dans des ménages avec couple cohabitant et dans des ménages d'une personne. Concernant les ménages d'une personne, il est intéressant de relever les hausses du nombre de femmes de plus de 80 ans et des hommes entre 25 et 50 ans vivant seuls. L'évolution liée aux femmes âgées est attribuable à l'espérance de vie plus élevée des femmes. Celle des hommes entre 25 et 50 ans, est liée à la hausse du nombre de familles monoparentales : les enfants sont plus souvent domiciliés au domicile de la mère (chefe de famille monoparentale) ; ce qui accroît la proportion de pères qui vivent seuls¹².

¹² Il s'agit de la situation administrative du père. Ces pères vivant seuls peuvent accueillir les enfants en fonction des modes de garde.

Graphique 16 Projection démographique pour la Belgique - population et ménages privés
Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages



MAR = membre d'un ménage avec couple marié ; UNM = membre d'un ménage avec couple cohabitant ; MPA = membre d'un ménage monoparental ; SING = ménage d'une personne ; OTHR = membre d'un ménage de type « autre ».

Sources :
 1991-2016 : RN-Statbel et calculs BFP.
 2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.
 Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

4. Projection démographique 2017-2070 pour les régions

Encadré 3 Projection démographique par région - synthèse

La croissance de la population projetée jusqu'en 2070 dans chacune des trois régions est inférieure à celle observée durant les trois dernières décennies.

- Le *solde migratoire international* continue à jouer un rôle important dans cette croissance, en particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale. Cette région attire une part importante de l'immigration internationale. Le solde migratoire international dans les trois régions atteint cependant des niveaux inférieurs à ceux observés depuis le début des années 2000.
- Au-delà de 2050, suite à l'extinction complète de la génération du baby-boom, le *solde naturel* dans les régions flamande et wallonne augmente à nouveau. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, il reste positif sur l'ensemble de la période de projection. Cette région est en effet caractérisée par une structure d'âge plus jeune (attractivité de la ville pour les jeunes et population immigrante en âge d'avoir des enfants).
- L'évolution du solde migratoire interrégional détermine également la croissance démographique. Sur l'ensemble de la projection, la migration interrégionale freine cette croissance dans la Région de Bruxelles-Capitale alors qu'elle la stimule dans les régions wallonne et flamande. Depuis 2014, la région flamande attire davantage encore d'habitants en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Région wallonne. Cette évolution est partiellement prise en compte en projection, ce qui – par rapport aux exercices de projection précédents – stimule légèrement le solde migratoire interne de la Région flamande au détriment des deux autres régions.

Dans les régions wallonne et flamande, la croissance du nombre de ménages est plus soutenue que la croissance de la population. De par la structure d'âge et le profil multiculturel spécifiques de sa population, la Région de Bruxelles-Capitale connaît une évolution inverse à l'horizon 2070 : la croissance du nombre de ménages est moins soutenue que celle de la population. Contrairement aux deux autres régions, la part des ménages d'une personne n'augmente pas et la part des ménages composés d'un couple marié avec enfant(s) reste stable à l'horizon 2070.

Tableau 8 Croissance de la population et des ménages privés par région
Taux de croissance entre le 1er janvier et le 31 décembre (%)

	Croissance annuelle moyenne				Croissance 2017-2070
	1991-2017	2000-2017	2017-2040	2040-2070	
POPULATION					
Région de Bruxelles-Capitale	0,8%	1,3%	0,5%	0,3%	22,7%
Région flamande	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	19,6%
Région wallonne	0,4%	0,5%	0,4%	0,2%	16,6%
MENAGES PRIVÉS					
Région de Bruxelles-Capitale	0,5%	0,8%	0,3%	0,2%	13,8%
Région flamande	0,8%	0,9%	0,5%	0,3%	25,0%
Région wallonne	0,7%	0,7%	0,6%	0,3%	25,5%

Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Note : observations jusque et y compris le 01/01/2017 ; projection au-delà.

4.1. Région de Bruxelles-Capitale

La population de la Région de Bruxelles-Capitale passe de 1,2 million d'habitants en 2017 à 1,3 million en 2040 et 1,5 million en 2070 ; soit 5 000 habitants supplémentaires par an en moyenne d'ici à 2070. À titre de comparaison, elle a accueilli en moyenne plus de 8 000 habitants supplémentaires par an sur la période 1991-2017. La croissance démographique projetée est donc moins soutenue que celle observée durant les trois dernières décennies (graphique 17 et tableau 9).

En projection, la croissance de la population de la Région de Bruxelles-Capitale est stimulée par la migration internationale. D'une part la région attire une part importante de l'immigration en provenance de l'étranger (autour de 35 %), mais d'autre part cette population est caractérisée par des individus en âge d'avoir des enfants. En projection (dès 2020), le solde naturel est supérieur au solde migratoire externe. Le solde migratoire interne, négatif, freine la croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2017, la Région de Bruxelles-Capitale compte 1 individu de plus de 67 ans pour 6 individus entre 18 et 66 ans. En 2070, ce rapport est de 1 pour 4 (coefficient de dépendance des âgés de 23,9 %). La population de la Région de Bruxelles-Capitale vieillit, mais à un rythme moins soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble. La structure d'âge de la population bruxelloise est et reste en projection nettement plus jeune (voir tableau 9 et graphique 17, pyramides des âges) que celle du pays.

Tableau 9 Région de Bruxelles-Capitale - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population
Population et soldes en milliers

Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coefficient de dépendance des âgés 67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire international	Solde migratoire interne	
	0-17	18-29	30-66	67-84	85+					
1991	960,3	20,7%	18,4%	45,7%	13,2%	2,0%	23,8%	1,7	1,6	-12,4
2000	959,3	21,1%	17,7%	46,2%	12,7%	2,4%	23,6%	3,4	6,7	-5,9
2010	1089,5	22,1%	17,7%	47,8%	10,2%	2,3%	19,0%	9,2	29,4	-12,8
2017	1191,6	23,0%	17,1%	48,3%	9,3%	2,2%	17,7%	8,8	14,9	-13,8
2020	1219,1	23,1%	17,1%	48,2%	9,4%	2,2%	17,7%	11,5	12,3	-14,5
2030	1274,7	23,5%	17,4%	46,9%	10,3%	2,0%	19,1%	12,1	7,6	-14,9
2040	1332,0	23,5%	17,2%	45,9%	11,0%	2,4%	21,4%	12,8	8,3	-15,7
2050	1380,9	23,4%	17,2%	45,1%	11,5%	2,9%	23,1%	12,9	7,6	-16,1
2060	1421,9	23,2%	17,1%	45,0%	11,3%	3,3%	23,7%	13,2	7,3	-16,7
2070	1458,2	23,0%	17,0%	45,1%	11,2%	3,6%	23,9%	13,6	7,1	-17,2

Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

La Région de Bruxelles-Capitale se distingue également au niveau de l'évolution du nombre de ménages (tableau 10). Du fait de sa population plus jeune et multiculturelle, les parts des ménages d'une personne et des ménages mariés avec enfant(s) restent stables ou augmentent légèrement. Les parts des ménages composés d'un couple cohabitant avec ou sans enfant(s) augmentent (au détriment de la part des ménages mariés sans enfant). La taille moyenne des ménages dans la Région de Bruxelles-Capitale continue à croître progressivement (2,16 en 2017 et 2,32 en 2070). Le nombre de ménages dans la Région de Bruxelles-Capitale (tableau 10) augmente en projection moins rapidement que sa population.

Tableau 10 Région de Bruxelles-Capitale - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne
Effectifs de ménages privés en milliers

	Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne
		SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	1PA	OTHR	
1991	481,9	51,1%	15,8%	20,3%	1,3%	1,1%	9,1%	1,3%	1,98
2000	472,5	50,2%	14,5%	18,9%	2,8%	2,2%	9,8%	1,5%	2,01
2010	522,6	48,6%	12,0%	18,5%	4,0%	3,5%	10,9%	2,4%	2,07
2017	545,1	46,0%	10,0%	19,4%	4,9%	4,7%	11,7%	3,3%	2,16
2020	555,2	45,9%	9,4%	19,4%	5,1%	4,9%	11,8%	3,6%	2,17
2030	568,3	45,4%	8,1%	19,5%	5,6%	5,3%	12,1%	4,0%	2,22
2040	587,6	44,9%	7,1%	19,8%	6,1%	5,7%	12,1%	4,3%	2,24
2050	600,4	43,7%	6,4%	20,4%	6,5%	6,1%	12,3%	4,7%	2,27
2060	610,1	42,3%	5,9%	21,0%	6,8%	6,5%	12,5%	5,0%	2,30
2070	619,4	41,2%	5,5%	21,5%	7,1%	6,9%	12,6%	5,2%	2,32

Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Note : **SING** = ménage d'une personne, **MARO** = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; **MAR+** = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; **UNMO** = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; **UNM+** = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; **1PA** = ménage monoparental ; **OTHR** = ménage de type « autre ».

Encadré 4 Région de Bruxelles-Capitale : une faible croissance démographique observée en 2016

La croissance démographique observée en 2016 dans la Région de Bruxelles-Capitale (+3 714 habitants) est exceptionnellement faible au regard de la croissance observée depuis le début des années 2000 (graphique 17). Cette faible croissance s'explique par une baisse relativement importante du solde migratoire international en 2016 (pour plus de détails IBSA (2018)). Par rapport à l'année 2015 : l'immigration diminue et l'émigration augmente.

Ces deux éléments ont un effet cumulatif sur le solde migratoire. Certaines explications peuvent être avancées pour expliquer ces évolutions :

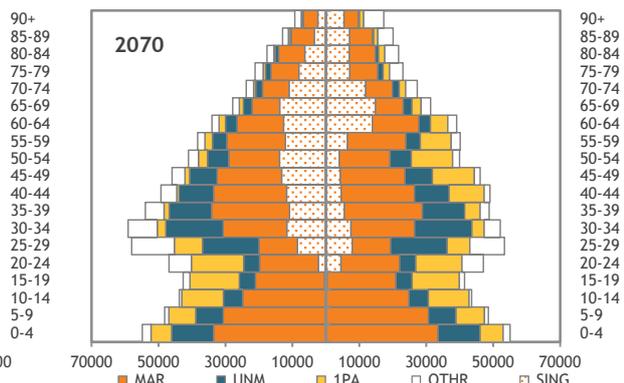
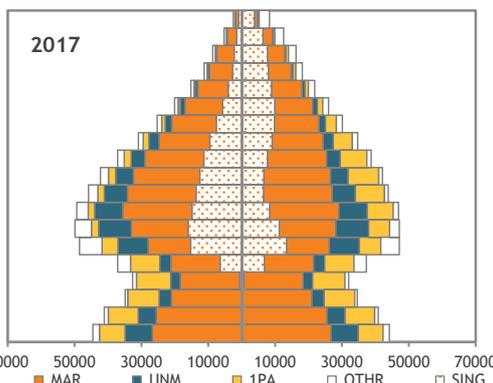
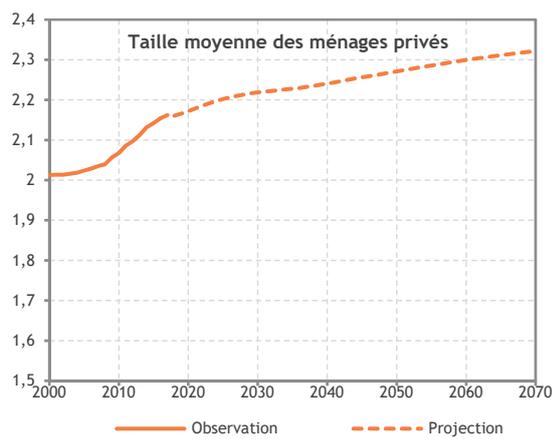
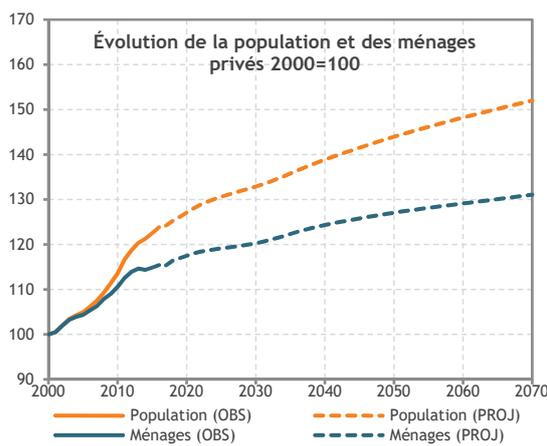
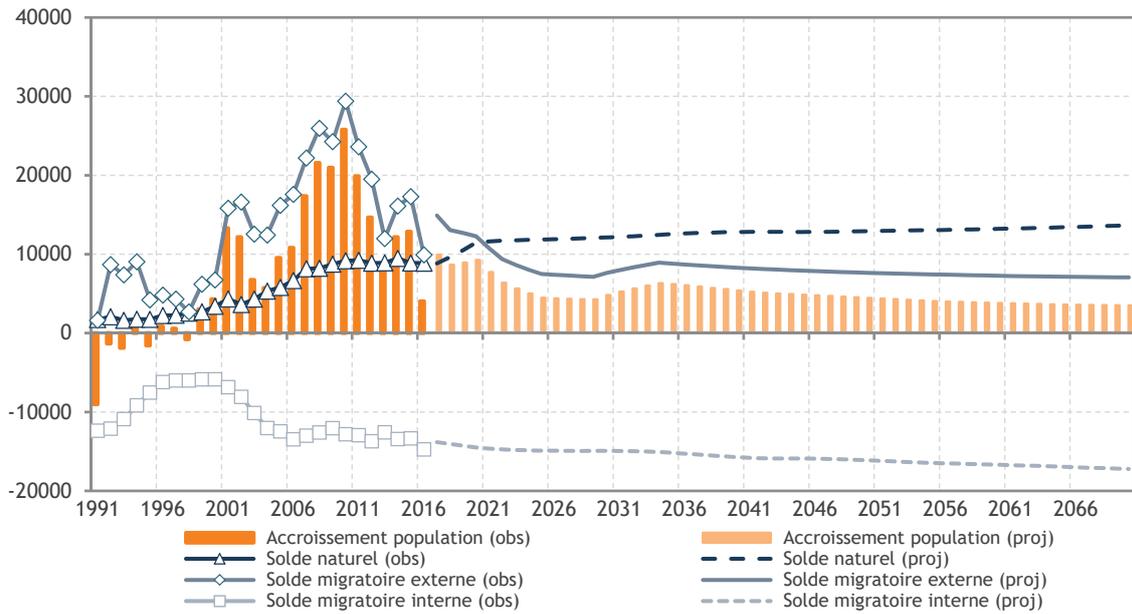
- La Région de Bruxelles-Capitale a connu d'une part une forte baisse de l'immigration en provenance des pays européens. Cette baisse explique une grande partie de la baisse de l'immigration dans la RBC. D'autre part l'afflux de demandeurs d'asile en 2015 semble aussi avoir moins affecté la Région de Bruxelles-Capitale que les deux autres Régions, au niveau de la statistique d'immigration. Il y a en effet peu de centres d'accueil dans la Région de Bruxelles-Capitale, en comparaison avec les deux autres régions.

En conséquence, sur le nombre total d'immigrants arrivés en Belgique en 2016, la Région de Bruxelles-Capitale en a accueilli proportionnellement moins que dans le passé récent : en 2016, 31 % des immigrants en Belgique se sont installés dans la Région de Bruxelles-Capitale (entre 35 et 37 % sur la période 2000-2015).

- Certaines communes de la Région ont connu une hausse importante du nombre de radiations en 2016 (les radiations sont comptabilisées dans les émigrations internationales).

La Région de Bruxelles-Capitale devrait par conséquent connaître à court terme un solde migratoire plus élevé que celui observé en 2016. La matrice de répartition de l'immigration est cependant légèrement affectée par cette nouvelle observation (voir section 2.1.1).

Graphique 17 Projection démographique pour la Région de Bruxelles-Capitale - population et ménages privés
Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages



MAR = membre d'un ménage avec couple marié ; **UNM** = membre d'un ménage avec couple cohabitant ; **MPA** = membre d'un ménage monoparental ; **SING** = ménage d'une personne ; **OTHR** = membre d'un ménage de type « autre ».

Sources :
 1991-2016 : RN-Statbel et calculs BFP.
 2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.
 Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

4.2. Région flamande

La population de la Région flamande (tableau 11 et graphique 18) passe de 6,5 millions d'habitants en 2017 à 7,1 millions en 2040 et 7,8 millions en 2070 ; soit 24 000 habitants supplémentaires par an d'ici à 2070. À titre de comparaison, la croissance démographique de la Région flamande était en moyenne de 29 000 habitants supplémentaires par an sur la période 1991-2017. La croissance démographique projetée est donc moins soutenue que celle observée durant les trois dernières décennies (graphique 18).

Dès 2025, la migration interne (en provenance de la Région de Bruxelles-capitale principalement) devient le principal déterminant de la croissance démographique dans la Région flamande. Le solde naturel, affecté par les décès des individus nés durant le babyboom freine cette croissance jusqu'au début des années '50.

Le coefficient de dépendance des âgés passe de 28 % en 2017 à 41 % en 2070 (tableau 11). En 2017, la Région flamande comptait 1 individu de plus de 67 ans pour 4 individus entre 18 et 66 ans. En 2070, ce rapport est de 1 pour 2,5. Le vieillissement de la population (graphique 18, pyramide des âges) dans la Région flamande est plus soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble.

Le vieillissement de la population se stabilise sur la période 2060-2070. Le coefficient de dépendance atteint son maximum en 2050 (42,6 %) et diminue par après (41,4 %) suite à l'extinction complète de la génération du baby-boom.

Tableau 11 Région flamande - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population
Population et soldes en milliers

	Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coefficient de dépendance des âgés 67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire international	Solde migratoire interne
		0-17	18-29	30-66	67-84	85+				
1991	5767,9	21,6%	18,4%	47,7%	11,0%	1,3%	18,7%	14,9	6,8	5,3
2000	5940,3	20,6%	15,1%	49,7%	12,9%	1,8%	22,6%	4,4	5,8	2,2
2010	6252,0	19,6%	14,4%	49,9%	13,9%	2,2%	25,0%	11,5	34,4	6,6
2017	6516,0	19,4%	14,1%	49,0%	14,6%	2,9%	27,7%	3,8	22,5	9,0
2020	6617,4	19,6%	13,9%	48,4%	15,0%	3,1%	29,1%	9,9	15,8	9,8
2030	6902,3	19,8%	13,5%	45,4%	17,8%	3,5%	36,1%	7,3	6,9	10,2
2040	7149,0	19,9%	13,7%	42,7%	19,0%	4,8%	42,1%	5,6	6,4	10,7
2050	7349,0	20,0%	13,9%	42,2%	17,6%	6,3%	42,6%	2,2	4,8	11,0
2060	7530,5	20,3%	13,9%	42,2%	17,1%	6,6%	42,1%	5,0	3,9	11,3
2070	7766,9	20,2%	13,9%	42,5%	16,7%	6,7%	41,4%	12,5	3,3	11,5

Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Le nombre de ménages dans la Région flamande (tableau 12) passe de 2,8 millions en 2017 à 3,1 millions en 2040 (+ 15 900 ménages par an en moyenne) et atteint 3,4 millions en 2070 (+ 10 400 ménages par an en moyenne sur la période 2040-2070). La part des ménages mariés diminue à l'horizon 2070 au profit des ménages de cohabitants ou monoparentaux. La part des ménages d'une personne augmente en grande partie suite au vieillissement de la population. Dès 2060, 40 % des ménages privés sont composés d'une personne. Indépendamment de l'évolution des tendances en matière de vie commune, l'évolution de la structure d'âge a un impact sur la structure des ménages. La hausse relativement plus importante

de ménages d'une personne se répercute sur la taille moyenne des ménages privés qui diminue. La croissance du nombre de ménages est par conséquent plus rapide que la croissance de la population.

Tableau 12 Région flamande - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne
Effectifs de ménages privés en milliers

	Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne
		SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	1PA	OTHR	
1991	2232,2	25,0%	24,9%	39,4%	1,7%	1,1%	6,6%	1,3%	2,56
2000	2395,7	27,3%	24,8%	33,6%	3,5%	2,2%	7,3%	1,3%	2,45
2010	2629,7	30,2%	23,7%	25,9%	5,4%	5,4%	8,1%	1,4%	2,35
2017	2769,3	31,4%	22,9%	22,7%	6,1%	7,1%	8,2%	1,7%	2,32
2020	2837,0	32,4%	22,7%	21,5%	6,2%	7,3%	8,2%	1,7%	2,30
2030	2990,2	35,0%	22,7%	18,5%	6,2%	7,7%	8,1%	1,8%	2,28
2040	3137,9	37,5%	21,7%	16,4%	6,4%	8,1%	8,2%	1,8%	2,24
2050	3246,2	39,3%	20,3%	15,2%	6,6%	8,6%	8,3%	1,8%	2,22
2060	3325,6	39,8%	19,5%	14,4%	6,7%	9,2%	8,5%	1,9%	2,22
2070	3446,9	40,3%	18,9%	13,6%	6,9%	9,6%	8,7%	1,9%	2,21

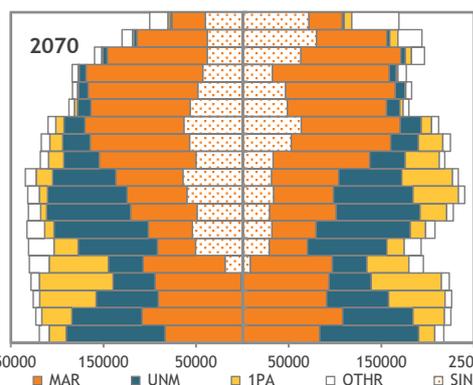
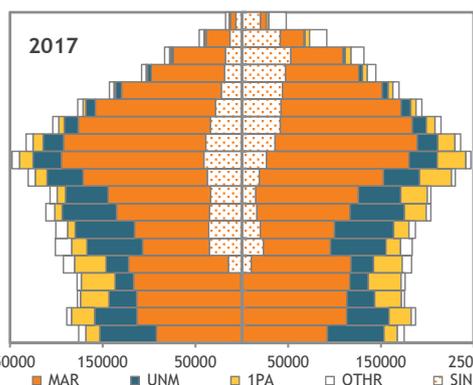
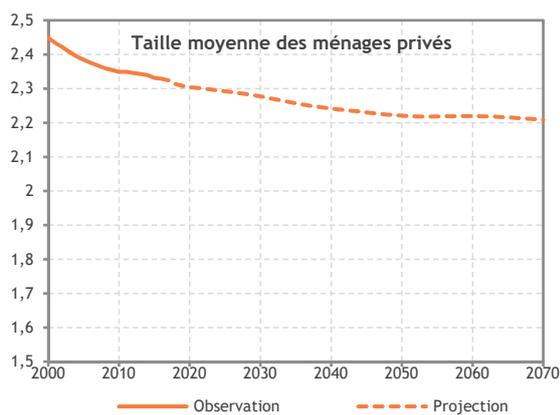
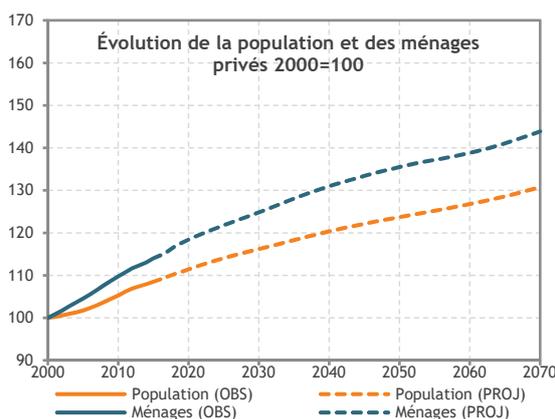
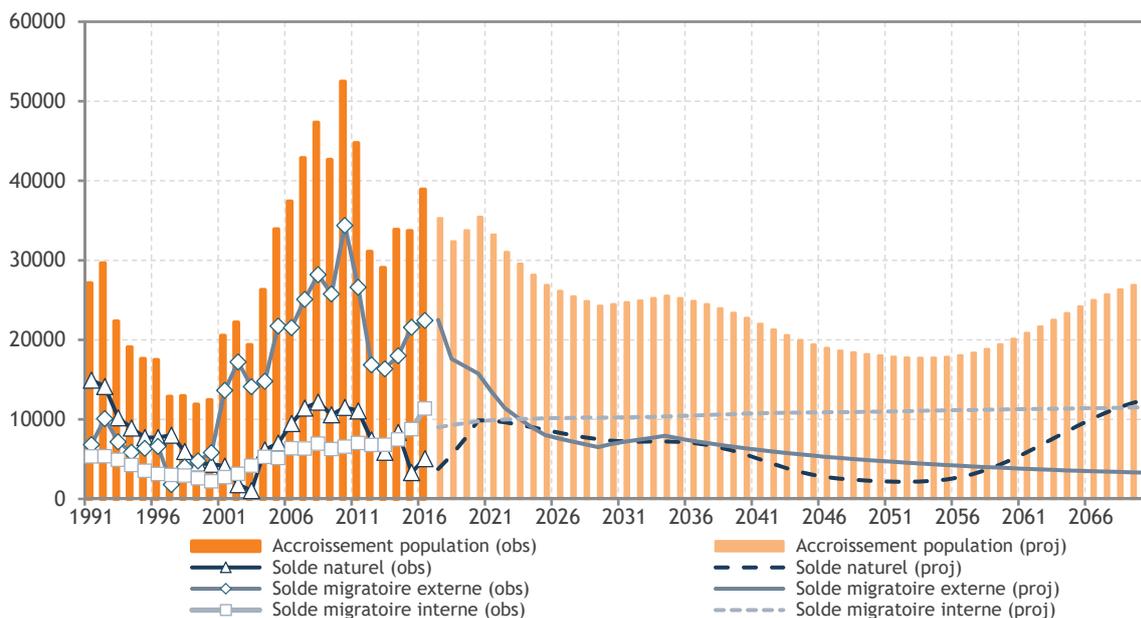
Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Note : SING = ménage d'une personne, MARO = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; MAR+ = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; UNMO = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; UNM+ = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; 1PA = ménage monoparental ; OTHR = ménage de type « autre ».

Graphique 18 Projection démographique pour la Région flamande - population et ménages privés
Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages



MAR = membre d'un ménage avec couple marié ; **UNM** = membre d'un ménage avec couple cohabitant ; **MPA** = membre d'un ménage monoparental ; **SING** = ménage d'une personne ; **OTHR** = membre d'un ménage de type « autre ».

Sources :

1991-2016 : RN-Statbel et calculs BFP.

2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

4.3. Région wallonne

La population de la Région wallonne (tableau 13) passe de 3,6 millions d'habitants en 2017 à 3,9 millions en 2040 et 4,2 millions en 2070, soit en moyenne 11 100 habitants supplémentaires par an d'ici à 2070. Par le passé (1991-2017), la croissance démographique de la Région wallonne était en moyenne de 14 000 habitants supplémentaires par an. La croissance démographique projetée est moins soutenue que celle observée durant les trois dernières décennies (graphique 19).

La croissance attendue de la population dans la Région wallonne est stimulée par les migrations internationale et interne. À long terme, le solde naturel qui est négatif sur la période 2040-2060, redevient légèrement positif.

En 2017, la Région wallonne comptait 1 individu de plus de 67 ans pour 4 individus entre 18 et 66 ans. En 2070, ce rapport est de 1 pour 2,5 : le coefficient de dépendance des âgés passe de 25 % en 2017 à 40 % en 2070 (tableau 13). Le vieillissement de la population (graphique 19, pyramide des âges) dans la Région wallonne est plus soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble.

Tableau 13 Région wallonne - effectifs de population, structure d'âge et mouvements de population
Population et soldes en milliers

	Effectifs au 01/01	Répartition par âge					Coefficient de dépendance des âgés 67+/18-66	Solde naturel	Solde migratoire international	Solde migratoire interne
		0-17	18-29	30-66	67-84	85+				
1991	3258,8	22,7%	17,7%	46,6%	11,7%	1,4%	20,3%	5,5	4,7	7,0
2000	3339,5	22,2%	15,4%	47,5%	13,1%	1,8%	23,6%	2,2	1,2	3,7
2010	3498,4	21,4%	15,1%	49,0%	12,4%	2,2%	22,8%	3,4	15,6	6,2
2017	3614,5	20,9%	15,0%	48,3%	13,1%	2,7%	24,8%	-0,2	11,2	4,8
2020	3659,3	20,7%	14,8%	48,1%	13,7%	2,7%	26,1%	4,2	7,7	4,7
2030	3802,3	20,6%	14,2%	45,8%	16,7%	2,7%	32,2%	3,6	4,7	4,7
2040	3920,8	20,6%	13,7%	44,0%	17,5%	4,1%	37,4%	-0,4	5,1	5,0
2050	4006,4	20,3%	14,2%	43,5%	16,8%	5,2%	38,1%	-1,5	4,8	5,1
2060	4097,0	20,3%	13,9%	43,3%	16,8%	5,7%	39,5%	-0,1	4,5	5,4
2070	4203,9	20,2%	13,7%	43,1%	17,2%	5,8%	40,5%	1,5	4,4	5,7

Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Le nombre de ménages dans la Région wallonne (tableau 14) passe de 1,6 million en 2017 à 1,8 million en 2040 (soit 9 000 ménages de plus par an en moyenne) et atteint 2 millions en 2070 (soit 6 000 ménages de plus par an en moyenne sur la période 2040-2070). La part des ménages composés de couples mariés diminue à l'horizon 2070 au profit des ménages de cohabitants ou monoparentaux. L'évolution de la structure d'âge a un impact sur la structure des ménages. En particulier, le vieillissement de la population wallonne se répercute par une hausse relativement importante du nombre de personnes vivant seules. En 2070, 45 % des ménages privés sont composés d'une personne (pour 35 % en 2017). Suite à l'évolution de la composition des ménages, la taille moyenne des ménages diminue en projection (2,1 en 2070 pour 2,3 en 2017). La croissance du nombre de ménages est par conséquent plus rapide que la croissance de la population.

Tableau 14 Région wallonne - nombre de ménages privés, répartition par type de ménage et taille moyenne
Effectifs de ménages privés en milliers

	Effectifs au 01/01	Répartition par type de ménage							Taille moyenne
		SING	MARO	MAR+	UNM0	UNM+	1PA	OTHR	
1991	1302,4	29,5%	21,0%	34,6%	2,1%	2,0%	9,3%	1,5%	2,48
2000	1380,5	31,6%	20,0%	29,2%	3,5%	3,6%	10,6%	1,5%	2,39
2010	1510,0	35,1%	18,1%	22,0%	4,7%	6,3%	12,2%	1,6%	2,29
2017	1563,4	35,5%	16,8%	19,3%	5,8%	8,7%	12,2%	1,7%	2,28
2020	1597,5	36,4%	16,5%	18,3%	5,9%	8,9%	12,2%	1,8%	2,26
2030	1692,8	38,9%	16,0%	15,9%	6,0%	9,3%	12,0%	1,8%	2,22
2040	1774,8	41,4%	14,9%	14,2%	6,0%	9,6%	12,1%	1,8%	2,17
2050	1832,7	43,1%	13,9%	12,9%	6,2%	9,9%	12,1%	1,9%	2,15
2060	1888,0	44,2%	13,4%	11,9%	6,2%	10,3%	12,1%	1,9%	2,13
2070	1954,1	45,1%	13,1%	11,1%	6,2%	10,5%	12,1%	1,9%	2,11

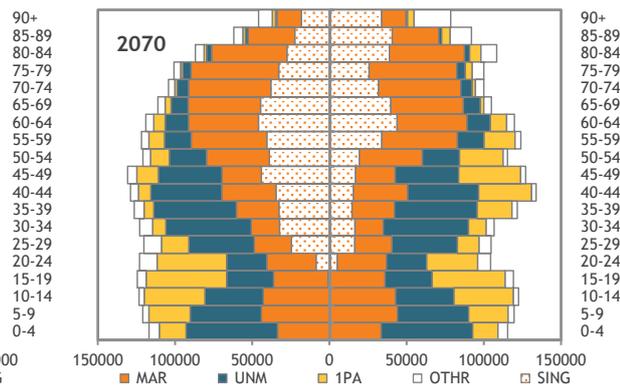
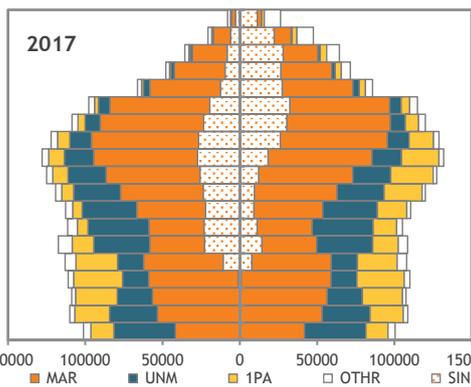
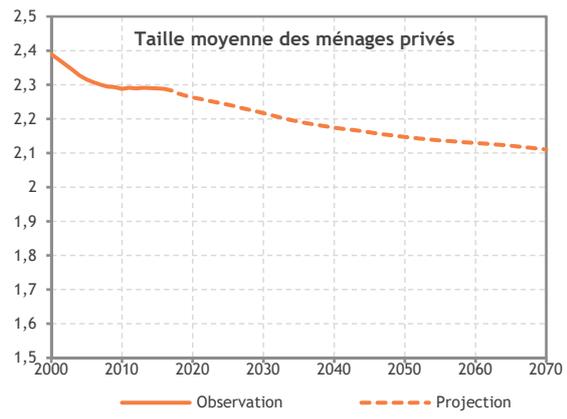
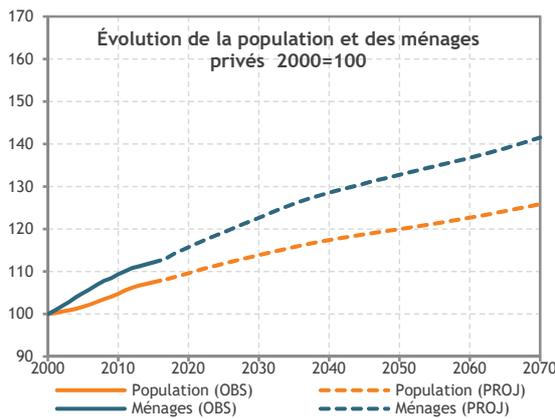
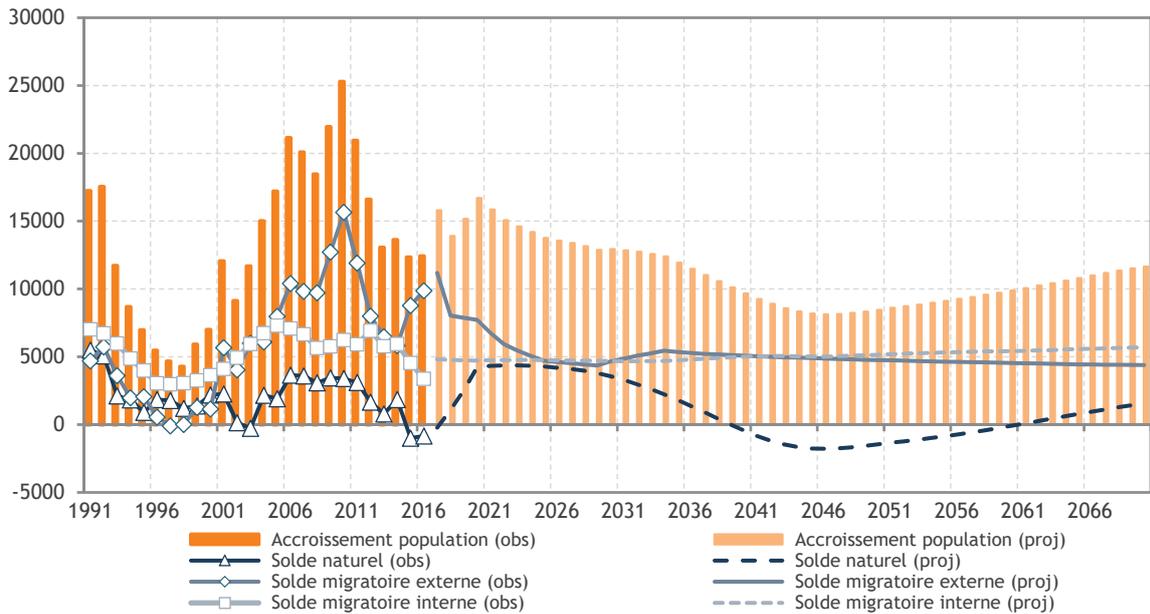
Sources :

1991-2017 : observations, RN-Statbel.

2018-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Note : **SING** = ménage d'une personne, **MARO** = ménage composé d'un couple marié sans enfant ; **MAR+** = ménage composé d'un couple marié avec enfant(s) ; **UNM0** = ménage composé d'un couple cohabitant sans enfant ; **UNM+** = ménage composé d'un couple cohabitant avec enfant(s) ; **1PA** = ménage monoparental ; **OTHR** = ménage de type « autre ».

Graphique 19 Projection démographique pour la Région wallonne - population et ménages privés
Croissance, composantes de la croissance, taille moyenne des ménages, structure d'âge et des ménages



MAR = membre d'un ménage avec couple marié ; **UNM** = membre d'un ménage avec couple cohabitant ; **MPA** = membre d'un ménage monoparental ; **SING** = ménage d'une personne ; **OTHR** = membre d'un ménage de type « autre ».

Sources :
 1991-2016 : RN-Statbel et calculs BFP.
 2017-2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.
 Note : par convention, dans les pyramides des âges, les hommes sont représentés à gauche de l'axe, les femmes à droite.

5. Projection démographique 2017-2070 pour les arrondissements

Les perspectives de population et de ménages publiées par le BFP et Statbel sont produites par arrondissement, puis regroupées par province, par région et pour le pays. Cette section présente, sous forme cartographique, une synthèse des perspectives démographiques par arrondissement. Ces cartes mettent en évidence les disparités qui peuvent exister au sein d'une même région.

La **croissance de la population** en Belgique et dans les trois régions est positive jusqu'en 2070. L'analyse de la projection par arrondissement laisse cependant apparaître des croissances négatives dans certains arrondissements (graphique 20). Six arrondissements de la Région flamande ont une population projetée en 2070 inférieure à celle observée en 2016 : Furnes, Bruges, Dixmude, Ypres, Maaseik et Tongres. Quatre arrondissements sont concernés en Région wallonne : Marche-en-Famenne, Verviers, Philippeville et Tournai. Ces évolutions sont notamment liées à la structure d'âge des arrondissements. Les arrondissements avec une croissance de population négative sont caractérisés par une **proportion d'individus de 67 ans et plus** relativement élevée (graphique 21).

La migration interne contribue pour une part importante à la croissance démographique relativement élevée dans certains arrondissements : Hal-Vilvorde, Waremme et Malines en particulier. Cette migration concerne en particuliers des familles avec enfant(s) ou en âge d'avoir des enfants. Le solde naturel est par conséquent indirectement influencé par cette migration : le nombre de naissances est stimulé.

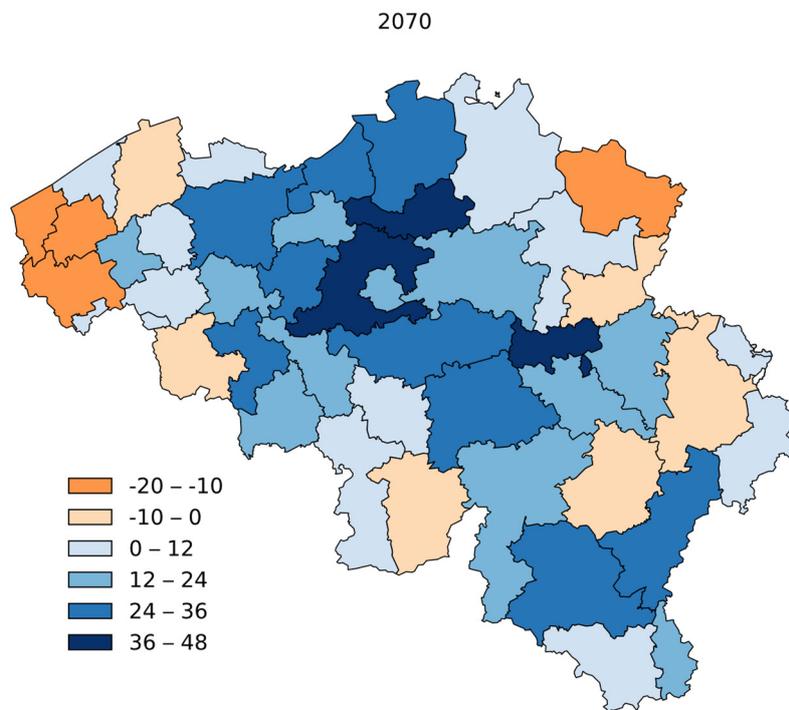
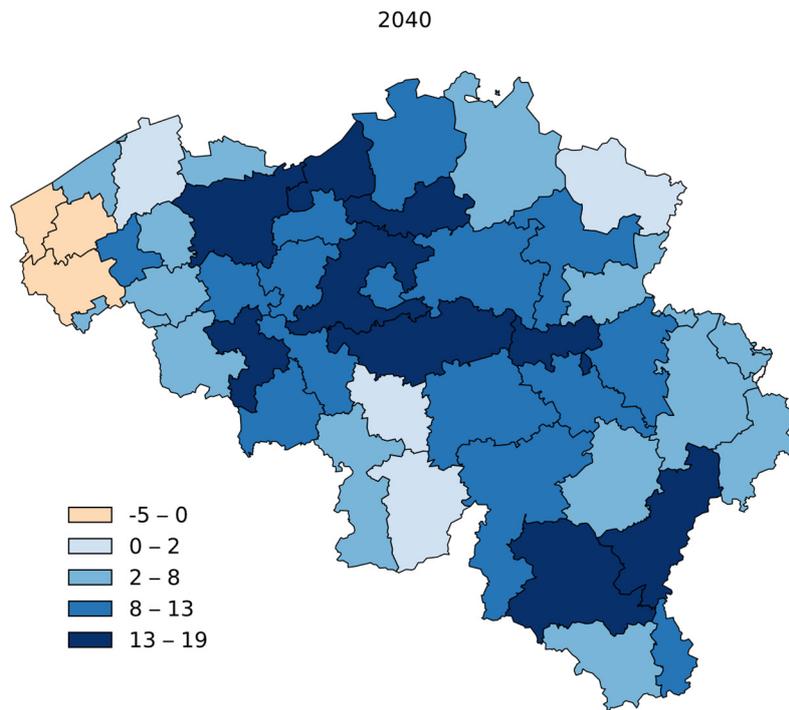
Les arrondissements urbains (Bruxelles-Capitale, Liège et Anvers) voient leur population augmenter davantage par la migration internationale, avec un effet indirect supplémentaire via le solde naturel. À l'opposé, la migration interne freine leur croissance démographique.

Les arrondissements caractérisés par une proportion importante d'individus de 67 ans et plus en 2070 ont également une **taille moyenne des ménages** plus faible (graphique 22) et connaissent un rythme de croissance du **nombre de ménages privés** (graphique 23) plus élevé que celui de la population. Le vieillissement de la population, plus marqué dans certains arrondissements, génère une hausse importante de la proportion des ménages d'une personne. Certains arrondissements caractérisés par une croissance négative de leur population connaissent d'ailleurs une évolution positive du nombre de ménages. C'est notamment le cas de Tournai, Philippeville, Marche-en-Famenne et Verviers en 2070. Ce phénomène est également constaté dans d'autres arrondissements en 2040 : Furnes, Bruges, Ypres. Pour rappel, l'impact de la génération du baby-boom sur le vieillissement de la population se manifeste essentiellement jusqu'en 2040.

Graphique 20 Croissance de la population par arrondissement

% (par rapport à 2017)

Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues en 2040 et 2070 pour les légendes ne sont pas identiques.



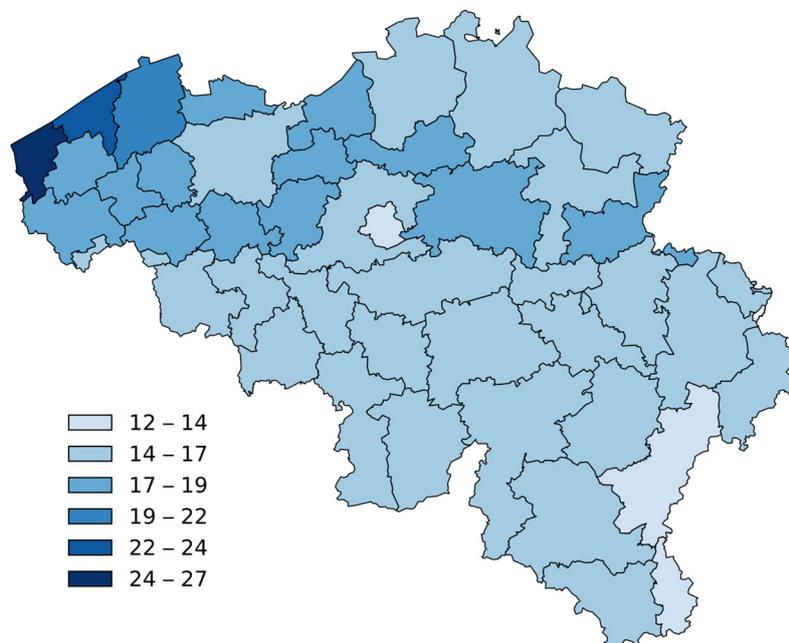
Source : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Graphique 21 Part des 67 ans et plus

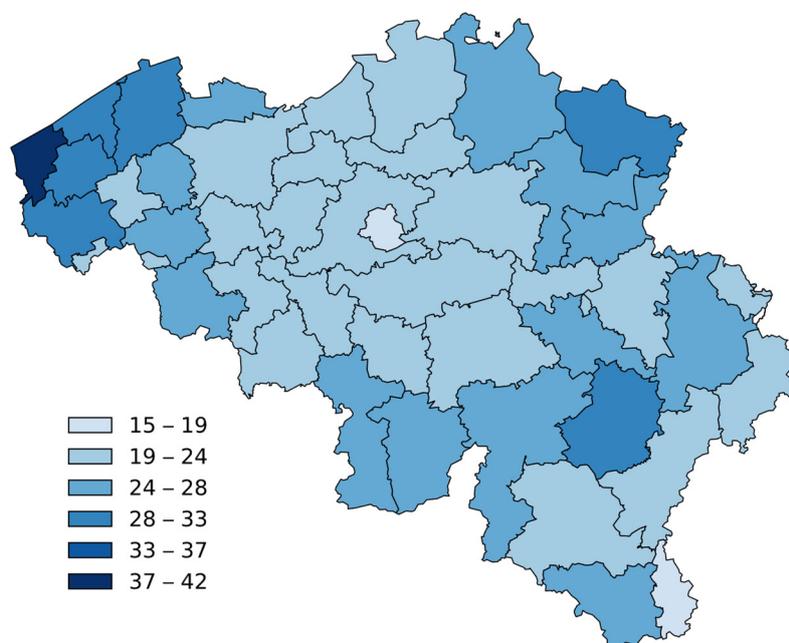
En % de la population totale de l'arrondissement.

Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues en 2017 et 2070 pour les légendes ne sont pas identiques.

2017



2070

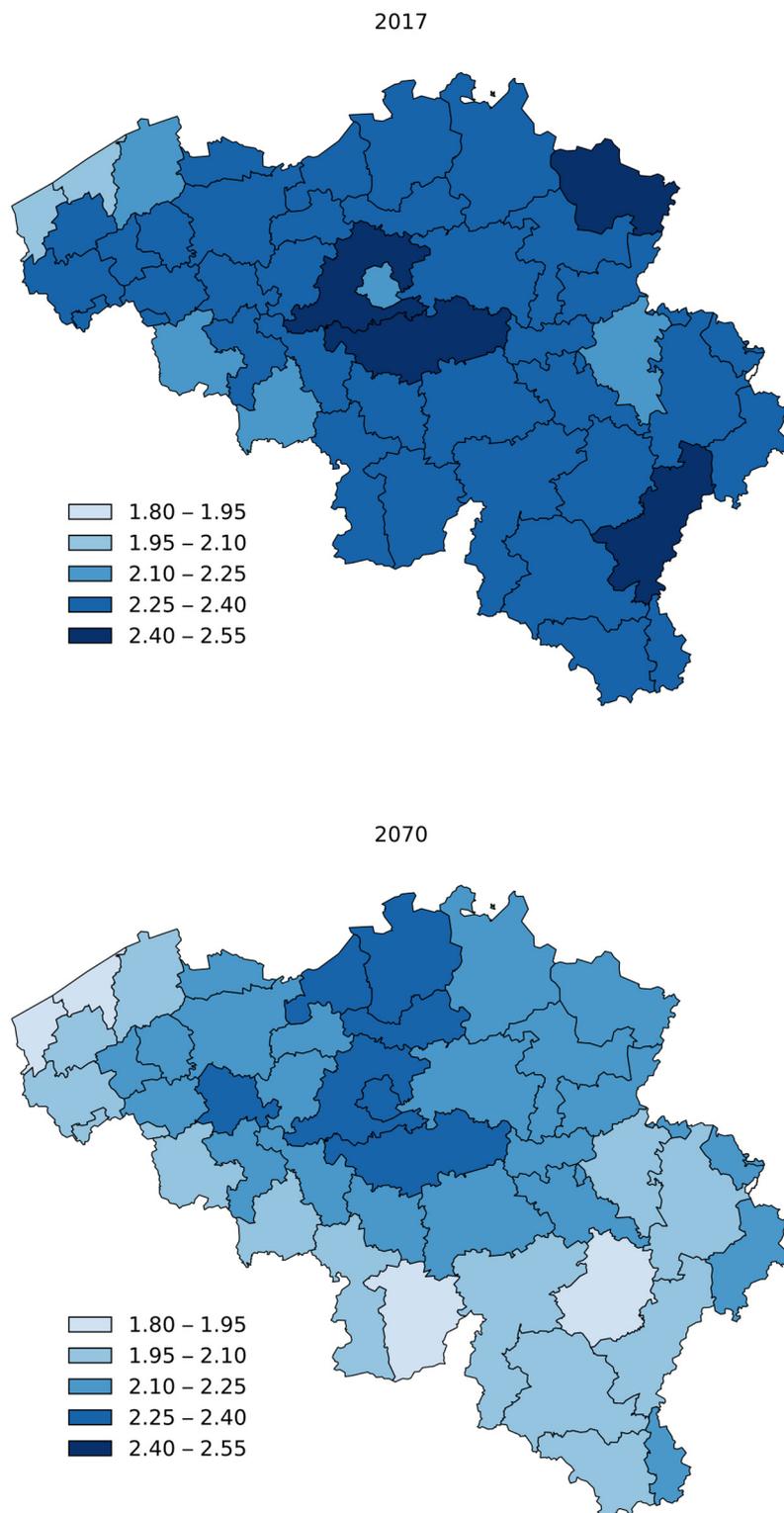


Sources :

2017 : RN-Statbel et calculs BFP.

2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Graphique 22 Taille moyenne des ménages

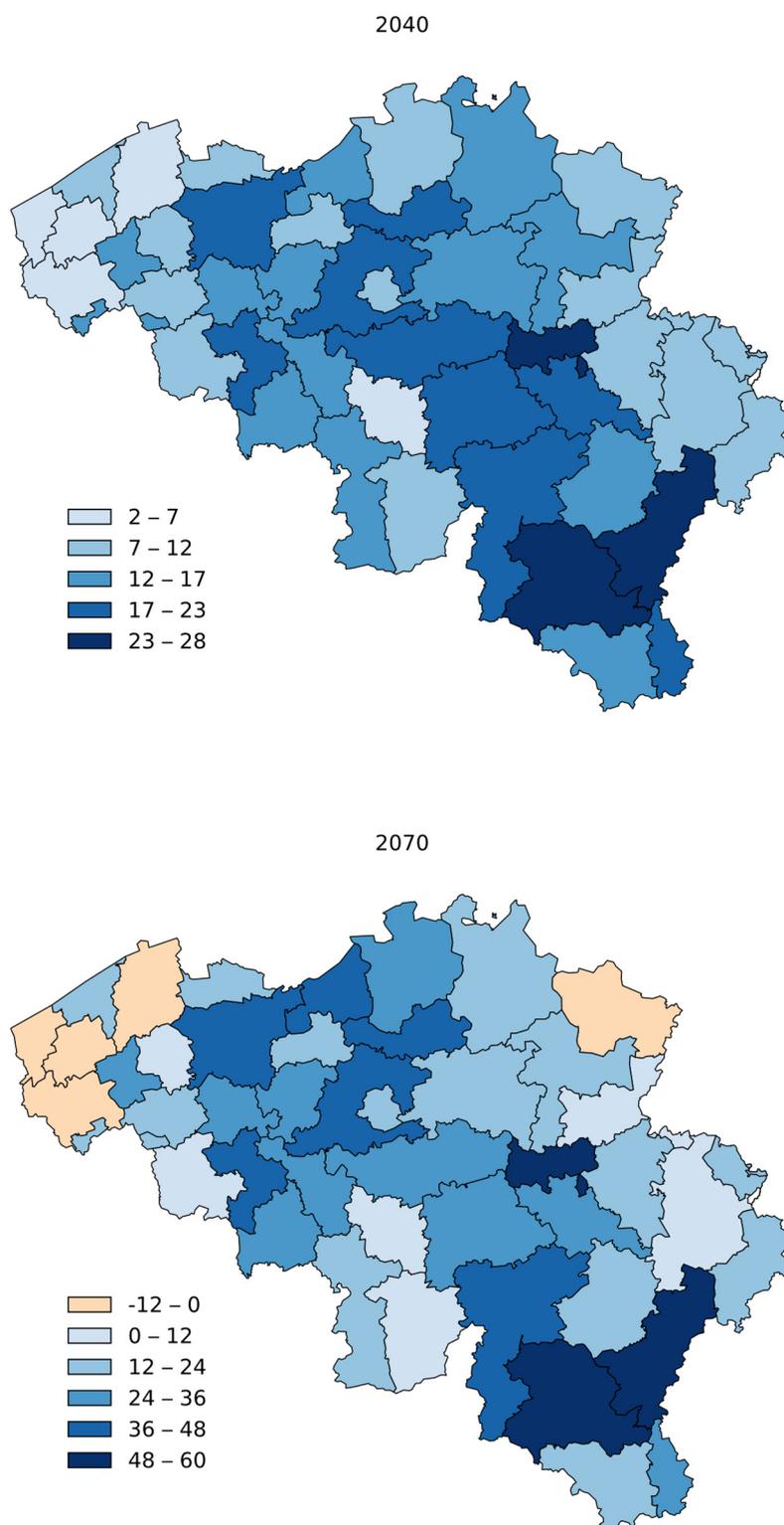


Sources :
2017 : RN-Statbel et calculs BFP.
2070 : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

Graphique 23 Croissance du nombre de ménages privés par arrondissement

% (par rapport à 2017)

Grille de lecture pour l'interprétation des cartes : afin d'optimiser la lecture des différences entre arrondissements, les valeurs retenues en 2040 et en 2070 pour les légendes ne sont pas identiques



Source : Perspectives démographiques 2017-2070, BFP-Statbel.

6. Bibliographie

- BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ET DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE (2008), *Perspectives de population 2007-2060*, Planning Paper 105, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN ET DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE (2017), *Perspectives démographiques 2016-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs*, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES (CGRA) (2018), *Statistiques d'asile décembre 2017*, Bruxelles, CGRA.
- EUROPEAN COMMISSION (2017a), *European Economic Forecast – Winter 2017*, Bruxelles, Union européenne.
- EUROPEAN COMMISSION (2017b), *The 2018 Ageing Report, Underlying Assumptions and Projection Methodology*, Institutional Paper 065, November 2017, European Economy.
- INSTITUT BRUXELLOIS DE STATISTIQUE ET D'ANALYSE, HERMIA, J.-P. (2018), *Baromètre démographique 2017 de la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°22.
- PAILHÉ, A. (2010), 'Effet attendu de la crise économique actuelle sur les naissances : quelques hypothèses', *Politiques sociales et familiales*, vol. 100, n° 1, pp. 97-103.
- PAUL, J.-M. (2009), *Quotients de mortalité prospectifs par sexe et unisexes*, Working Paper 18-09, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2014), *Une méthodologie de projection des ménages : le modèle HPRM*, Working Paper 9-14, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2015), *Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique*, Working Paper 02-15, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2016), *Projection de la migration interne à l'aide de l'intensité migratoire et des flux préférentiels*, Working Paper 10-16, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.

7. Liste des abréviations

BFP	Bureau fédéral du Plan
BN	Bulletins de déclaration des naissances à l'état civil
DGS	Direction générale Statistique – SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
OBS	Observations
PIB	Produit intérieur brut
PROJ	Projections
PT	Pays tiers (Pays non membres de l'Union européenne)
RN	Registre national
UE15	Les anciens États membres de l'Union européenne (à l'exception de la Belgique)
UE13	Les nouveaux États membres de l'Union européenne (depuis 2004)

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont

une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel (auparavant la Direction générale Statistique), des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles
tél. : +32-2-5077311
fax : +32-2-5077373
e-mail : contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Direction générale Statistique
Statistics Belgium

North Gate - Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles
tél. : 0800 120 33
e-mail : statbel@economie.fgov.be
<http://statbel.fgov.be>

Ce document est le fruit d'une collaboration entre les institutions susmentionnées.

Impression : Fedopress